|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | F  C/47/10  **ORIGINAL :** anglais  DATE : 4 septembre 2013 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES | | |
| Genève | | |

COnseil

Quarante‑septième session ordinaire  
Genève, 24 octobre 2013

RAPPORT SUR L’État D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITé TECHNIQUE,  
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LES Techniques BIOCHIMIQUES ET MOLéCULAIRES,  
NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN

Document établi par le Bureau de l’Union  
  
Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

Le présent document indique l’état d’avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques (TWP), y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT).

Les abréviations ci‑après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TC‑EDC : Comité de rédaction élargi du Comité technique

TWP : Groupes de travail techniques

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et  
les programmes d’ordinateurs

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment  
les profils d’ADN

Groupe de réflexion sur les travaux du BMT : Sous‑groupe ad hoc d’experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires

WG‑PVD : Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales

Sous‑groupes sur les plantes cultivées : Sous‑groupes ad hocsur l’application des techniques moléculaires

DHS : Distinction, homogénéité et stabilité

Bureau : Bureau de l’Union

TABLE DES MATIÈRES

I. Rapport sur l’état d’avancement des travaux du comité technique 4

Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint) 4

Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) et les sous‑groupes *ad hoc* sur l’application des techniques moléculaires aux plantes cultivées 4

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques 4

Guide à l’intention des rédacteurs des principes directeurs d’examen 4

Modèle TG fondé sur le Web 5

Expériences de nouveaux types et espèces 5

Niveaux d’homogénéité selon le niveau d’expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance 5

Enregistreurs de données 5

Enquête sur l’efficacité des groupes de travail techniques 5

Documents TGP 6

a) Nouveau document TGP 6

b) Révision des documents TGP 7

c) Nouvelles propositions pour une future révision des documents TGP 14

Programme d’élaboration des documents TGP 15

Dénominations variétales 15

Informations et bases de données 15

a) Bases de données d’information de l’UPOV 15

b) Bases de données sur les descriptions variétales 16

c) Logiciels échangeables 17

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes 17

Méthode de calcul de la COYU 17

Évaluation de l’homogénéité au moyen des plantes hors‑type sur la base de plusieurs échantillons ou sous‑échantillons 18

Utilisation de moyens de communication électroniques pour les réunions 18

Ateliers préparatoires 19

Techniques moléculaires 19

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) 19

Débat sur les techniques moléculaires 19

Application de modèles par des membres de l’Union 19

Présentation de la situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires dans d’autres organisations internationales 20

Débat 20

Utilisation des rapports d’examen DHS par des membres de l’Union 21

Introduction 21

Utilisation des rapports d’examen DHS en Australie 21

Utilisation des rapports d’examen DHS au Brésil 21

Utilisation des rapports d’examen DHS dans l’Union européenne 21

Utilisation des rapports d’examen DHS en France 21

Utilisation des rapports d’examen DHS en Allemagne 21

Utilisation des rapports d’examen DHS au Japon 21

Utilisation des rapports d’examen DHS au Mexique 21

Utilisation des rapports d’examen DHS aux Pays‑Bas 22

Débat 22

Principes directeurs d’examen 22

Caractères supplémentaires 24

Corrections de principes directeurs d’examen 24

Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2012 24

Projets de principes directeurs d’examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2013 24

Principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV 24

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité 25

Programme de la cinquantième session 25

Président et vice‑président 26

II. RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN EN 2012 26

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) 26

Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) 28

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) 31

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) 33

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) 36

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) 38

ANNEXE : PROGRAMME D’ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP

APPENDICE I PROGRAMME DE RÉVISION DU DOCUMENT TGP/7

APPENDICE II PROGRAMME DE RÉVISION DU DOCUMENT TGP/8

# I. Rapport sur l’état d’avancement des travaux du comité technique

Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante‑neuvième session à Genève du 18 au 20 mars 2013, sous la présidence de M. Joël Guiard (France), président du TC. Le compte rendu des conclusions de cette session figure dans le document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”. Le compte rendu détaillé fera l’objet du document TC/49/42 “Compte rendu”.

Soixante‑dix‑sept participants, représentant 36 membres de l’Union, sept États ayant le statut d’observateur et quatre organisations ayant le statut d’observateur, ont participé à la réunion.

## Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)

Le secrétaire général adjoint a présenté un rapport verbal, sous la forme d’un exposé en format PowerPoint, sur les soixante‑cinquième et soixante‑sixième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), sur les quatre‑vingt‑troisième et quatre‑vingt‑quatrième sessions du Comité consultatif ainsi que sur la vingt‑neuvième session extraordinaire et la quarante‑sixième session ordinaire du Conseil. Le TC a noté qu’une copie de ce rapport figurerait en annexe du compte rendu détaillé (voir le paragraphe 7 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) et les sous‑groupes *ad hoc* sur l’application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

Le TC est saisi, sous la forme d’exposés en format PowerPoint, des rapports verbaux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Le TC a noté qu’aucune session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT), n’a eu lieu depuis la quarante‑huitième session du TC. Il a également noté que des copies de ces rapports figureront dans une annexe au compte rendu détaillé (voir le paragraphe 8 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).).

## Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

Le TC a examiné le document TC/49/3.

### Guide à l’intention des rédacteurs des principes directeurs d’examen

Le TC a noté les observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2012, sur la révision des “Principes directeurs d’examen à soumettre au groupe de travail technique” du “Guide pratique à l’intention des rédacteurs (experts principaux) des principes directeurs d’examen de l’UPOV”, qui figure à l’annexe I du document TC/49/3.

Le TC est convenu que, en général, les principes directeurs d’examen devraient être retirés des discussions au sein des groupes de travail techniques si l’expert principal n’est pas présent à la session, à moins qu’un autre expert compétent puisse être trouvé pour servir d’expert principal suffisamment avant la session ou à moins que l’expert principal puisse participer à la session par voie électronique. Le TC est convenu que des conseils à cet égard devraient être inclus dans une future version révisée du document TGP/7, Section 2.2.5.3 “Conditions à observer pour les projets de principes directeurs d’examen soumis aux groupes de travail techniques”.

Le TC est convenu qu’il ne serait pas approprié de mentionner le nom de l’expert principal dans le projet des principes directeurs d’examen ou dans les principes directeurs d’examen adoptés car cet expert agissait pour le compte d’un membre de l’Union plutôt qu’à titre individuel. Le TC prend note par ailleurs qu’il arrive souvent que plus d’un expert participe à l’élaboration de principes directeurs d’examen. Le TC a rappelé que, pour faciliter la communication, le nom et l’adresse électronique de l’expert principal étaient indiqués dans le compte rendu des TWP ainsi que sur la page Web des rédacteurs de TG (voir les paragraphes 10 à 12 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Modèle TG fondé sur le Web

Le TC a suivi un exposé du Bureau de l’Union et d’un expert de l’Australie sur le projet d’élaboration d’un modèle TG fondé sur le Web et a noté qu’une copie de cet exposé serait fournie dans un additif au document TC/49/3. Le secrétaire général adjoint a annoncé qu’il était projeté de créer d’ici à la fin de 2013 un prototype d’essai pour les experts intéressés.

Le TC a fait part de son soutien pour le projet, notant que le modèle offrira aux rédacteurs de principes directeurs d’examen une souplesse suffisante pour qu’ils puissent faire des propositions qui ne sont pas couvertes par le libellé type existant. Il a pris note des observations formulées par les TWP à leurs sessions de 2012 sur ce projet ainsi que de la nécessité de préserver la souplesse nécessaire dans la structure d’élaboration de principes directeurs d’examen par les membres de l’UPOV (voir le document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Expériences de nouveaux types et espèces

Le TC a pris note des informations concernant de nouveaux types et espèces telles qu’elles figurent dans le document TC/49/3 (voir le document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Niveaux d’homogénéité selon le niveau d’expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance

La délégation de l’Union européenne a informé le TC que, en raison de faits nouveaux récents, les données sur les “Niveaux d’homogénéité selon le niveau d’expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance” de membres de l’Union européenne, ne seraient pas présentées à la quarante‑septième session du TWV et qu’elles le seraient à une session ultérieure (voir le paragraphe 16 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Enregistreurs de données

Le TC est convenu de demander au Bureau de l’Union qu’il émette une nouvelle circulaire concernant les dispositifs portatifs de saisie de données et invitant de nouvelles contributions en prévision de la trente et unième session du TWC (voir le paragraphe 17 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Enquête sur l’efficacité des groupes de travail techniques

Le TC a suivi des exposés du Bureau de l’Union sur une enquête auprès des participants au TWO, à sa quarante‑cinquième session tenue à Jeju (République de Corée) du 6 au 10 août 2012, et au TWF, à sa quarante‑troisième session, tenue à Pékin (Chine), du 30 juillet au 3 août 2012, ainsi que sur une analyse de la participation au TC et au TWP, dont des copies seraient fournies dans un additif au document TC/49/3.

Le TC a pris note des propositions suivantes relatives aux moyens possibles d’améliorer l’efficacité des TWP en vue de leur examen :

1. établir les avantages possibles d’une répartition régionale des lieux de réunion des TWP pendant l’année afin de tirer au maximum parti des possibilités de participation;

b) inviter les TWP à modifier le cas échéant la durée (écourter ou allonger) des sessions des TWP en fonction de l’ordre du jour et du nombre des principes directeurs d’examen à examiner;

c) fournir un résumé des principales modifications apportées aux documents TGP (TGP/7, TGP/8 et TGP/14) ainsi que des principaux éléments de ces documents, au titre du point 3.b) de l’ordre du jour “Rapports sur les faits nouveaux survenus à l’UPOV”;

d) élaborer un guide de “référence rapide” à l’intention des participants aux TWP qui contiendrait des extraits, par exemple, des documents TGP/7 et TGP/14, couvrant des questions découlant fréquemment des principes directeurs d’examen (p. ex. rapport/forme, couleur, notes, niveaux d’expression, méthode d’observation);

e) ajouter un paragraphe de décision dans les documents des TWP afin de les aider à se mettre d’accord sur les points importants; et

f) inviter les TWP à examiner les résultats de l’enquête menée auprès des participants aux TWO et TWF, à leurs sessions en 2013.

En outre, le TC est convenu qu’il faudrait envisager l’organisation de sous‑groupes pour des questions spécifiques comme par exemple des sous‑groupes sur les documents TGP et la tenue de groupes de travail techniques au cours de semaines consécutives comme cela avait été le cas pour le TWO et le TWF.

Le TC est convenu de la proposition selon laquelle le Bureau de l’Union devrait organiser une enquête :

a) à l’intention des participants aux sessions des TWP en 2013, comme proposé dans l’annexe III du document TC/49/3;

b) à l’intention des participants aux ateliers préparatoires en 2013, comme expliqué dans le document TC/49/10;

c) à l’intention des participants à la quarante‑neuvième session du Comité technique comme proposé dans l’annexe IV du document TC/49/3; et

d) à l’intention des membres de l’Union qui ne participent pas aux sessions du TC et des TWP.

Le TC est convenu que l’examen des moyens possibles d’améliorer l’efficacité des TWP devrait être reporté à sa cinquantième session afin qu’il puisse évaluer les résultats des enquêtes susmentionnées.

Le TC est convenu qu’il sera important de réaliser une enquête auprès des membres de l’Union qui n’ont pas participé aux sessions du TC et des TWP et ce, afin de comprendre les raisons pour lesquelles ils ont décidé de ne pas y prendre part (voir les paragraphes 18 à 23 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Documents TGP

Le TC a examiné les documents ci‑après de concert avec le document TC/49/5.

### Nouveau document TGP

#### TGP/15 ~~[Nouveaux types de caractères]~~ [Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)]

Le TC a examiné le document TGP/15/1 Draft 4.

Le TC est convenu, sous réserve de l’accord du CAJ à sa soixante‑septième session qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013, de soumettre le document TGP/15/1 Draft 5 “Indications en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)” comme base d’adoption du document TGP/15 par le Conseil à sa quarante‑septième session, qui se tiendra le 24 octobre 2013. Le TC prend note que la rédaction du texte original anglais et les traductions en français, allemand et espagnol anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction élargi (TC‑EDC) avant que le projet du document TGP/15/1 soit soumis au Conseil.

Le TC a noté que le document TGP/15/1 pourrait être révisé à l’avenir, notamment en vue d’y incorporer des exemples additionnels pour les modèles (voir les paragraphes 26 à 28 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### b) Révision des documents TGP

#### TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV

##### Révision des sections existantes du document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques, sous‑section 2 : Formes et structures

##### Révision du document TGP/14 : section 2 : Termes botaniques, sous‑section 3 : Couleur

Le TC a examiné les documents TC/49/35 et TC/49/36.

Le TC est convenu, sous réserve de l’accord du CAJ à sa soixante‑septième session, qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013, d’inviter le Conseil à adopter le document TGP/14/2 “Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV”, à sa quarante‑septième session, qui se tiendra le 24 octobre 2013, sur la base des documents TC/49/35 et TC/49/36, sous réserve des modifications suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| document TC/49/35, annexe I, section 1.5 | remplacer “étroit” et “large” par “long” et “court” |
| document TC/49/36, quatrième partie, 4.1  “Schéma” et 4.2.1.2 | remplacer “finement” par “fines” |

Le TC a noté que l’actualisation des définitions des termes et indices ainsi que la vérification des traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais par les membres concernés du TC‑EDC, seraient faites avant que le document TGP/14/2 ne soit soumis au Conseil (voir les paragraphes 29 à 31 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documentS

Le TC a noté que le Conseil serait invité à adopter le document TGP/0/6, afin de tenir compte de l’adoption des documents TGP/15/1 et TGP/14/2 (voir le paragraphe 32 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

Le TC a examiné le document TC/49/16.

Le TC a pris note des questions ci‑après pour lesquelles une conclusion avait été atteinte en ce qui concerne une future révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” (voir les paragraphes 33 et 34 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”) :

Couverture des types de variétés dans les principes directeurs d’examen

(Voir le paragraphe 54 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”)

Sélection des caractères avec astérisque

(Voir le paragraphe 59 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”)

Renvois normalisés dans le questionnaire technique

(Voir le paragraphe 68 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”)

Demandes de protection pour les variétés à germination lente

(Voir le paragraphe 60 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions” et les paragraphes 38 et 39 du document TC/48/22 “Compte rendu des conclusions”)

Procédure d’élaboration des principes directeurs d’examen

(Voir le paragraphe 48 du document TC/48/22 “Compte rendu des conclusions”)

Le TC est convenu du texte suivant pour le GN 7 (chapitre 2.3 du modèle TG) “Quantité de matériel végétal requis” (voir le paragraphe 35 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”) :

“Le rédacteur des principes directeurs d’examen doit prendre en considération les facteurs suivants pour déterminer la quantité de matériel requis :

“i) nombre de plantes ou de parties de plantes à examiner

ii) nombre de cycles de végétation

iii) variabilité intravariétale

iv) essais supplémentaires (p. ex., tests de résistance, essais de montaison)

v) particularités de la reproduction sexuée ou de la multiplication végétative (p. ex., pollinisation croisée, autopollinisation, multiplication végétative)

vi) type de plante (p. ex., plante‑racine, légume‑feuille, plante fruitière, fleur coupée, céréale, etc.)

vii) conservation dans une collection de variétés

viii) échange entre services d’examen

ix) conditions relatives à la qualité des semences (germination)

x) système de culture (extérieur/sous serre)

xi) système d’ensemencement

xii) principale méthode d’observation (p. ex., MS, VG).

“D’une manière générale, dans le cas de *plantes* à remettre uniquement pour un seul essai en culture (p. ex., des plantes ne sont pas requises pour des essais spéciaux ou des collections de la variété), le nombre de plantes requis au chapitre 2.3 correspond souvent au nombre de plantes indiqué aux chapitres 3.4 “Protocole d’essai” et 4.2 “Homogénéité”. À cet égard, il est rappelé que la quantité de matériel végétal indiquée au chapitre 2.3 des principes directeurs d’examen est la quantité minimale qu’un service peut exiger du demandeur. En conséquence, chaque service peut décider d’exiger une plus grande quantité de matériel végétal, par exemple pour tenir compte des pertes potentielles (voir GN 7 a)). En ce qui concerne le nombre de plantes requis au chapitre 2.3, le nombre de plantes/parties de plantes à examiner (chapitre 4.1.4) doit au moins permettre d’exclure des observations le nombre toléré de plantes hors‑type.”

Le TC est convenu qu’il ne serait pas approprié de chercher à élaborer un texte standard supplémentaire (ASW) pour le chapitre 2.3 “Quantité minimale de matériel végétal” (voir le paragraphe 36 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

Le TC a noté qu’un résumé des informations sur les principes directeurs d’examen adoptés serait établi par le Bureau de l’Union pour être soumis aux sous‑groupes des experts intéressés (voir le paragraphe 37 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

Le TC a rappelé qu’il était convenu précédemment que les indications figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 devraient être complétées en vue d’encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis pour des plantes voisines afin d’assurer si nécessaire une certaine cohérence. À cet égard, il était convenu que le Bureau de l’Union devrait établir un résumé des informations ci‑après pour tous les principes directeurs d’examen adoptés et le mettre à la disposition des experts principaux sur la page Web destinée aux rédacteurs de principes directeurs d’examen de sorte que ces informations sur les principes directeurs d’examen pour des plantes voisines soient présentées au sous‑groupe des experts intéressés par l’expert principal (voir le paragraphe 38 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”) :

a) Chapitre 2.3 Quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur

b) Chapitre 3.1 Nombre de cycles de végétation

c) Chapitre 3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur X plantes  
 au moins

d) Chapitre 4.1.4 Nombre de plantes/parties de plantes à examiner aux fins de la distinction

e) Chapitre 4.2 Nombre de plantes à examiner aux fins de l’homogénéité

f) Nombre de plantes requises pour des essais particuliers (p. ex. résistance à la maladie)

(voir le paragraphe 57 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”).

##### Conseils relatifs au nombre de plantes à examiner (aux fins de la distinction)

Le TC a examiné le document TC/49/17.

Le TC est convenu du texte ci‑après en vue de l’introduction d’une note indicative dans une future version révisée de la section 4.1.4 du document TGP/7 et dans une future version révisée du document TGP/9 “Examen de la distinction” (voir le paragraphe 40 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”) :

“1. L’observation de l’expression “*caractéristique*” des caractères d’une variété dans un environnement donné est essentielle pour déterminer la distinction. La précision de l’expression (moyenne) observée dans la variété à comparer est un élément essentiel pour déterminer si une différence est nette.

“2. Dans le cas de caractères qualitatifs, un faible nombre de plantes est suffisant pour identifier l’expression d’une variété. En général, le nombre de plantes nécessaire pour déterminer la distinction n’est pas un facteur limitatif pour le nombre de plantes à inclure dans l’essai. Par conséquent, le nombre de plantes pour l’évaluation des caractères qualitatifs n’est pas essentiel pour l’harmonisation.

“3. Dans le cas de caractères quantitatifs (et de caractères pseudo‑qualitatifs), la variation au sein de la variété doit être prise en considération pour l’identification d’une différence nette (sur la base d’un jugement d’experts ou de statistiques exactes). En raison de la relation entre la variation au sein des variétés et la différence nécessaire à considérer comme une différence nette pour la détermination de la distinction, la précision des dossiers est importante. La précision des dossiers (valeurs moyennes) est influencée par la taille de l’échantillon. Par conséquent, la taille d’échantillon appropriée devrait être indiquée dans les principes directeurs d’examen aux fins de l’harmonisation.

“4. Les grands principes généraux ci‑après devraient être pris en considération :

“*Considérations pour le nombre de plantes à observer à des fins de distinction dans le cas de caractères QN* (dans certains cas PQ)

1. Observations sur la parcelle dans son ensemble (VG/MG)

– nombre indiqué à considérer comme un nombre minimum

1. Observations sur un sous‑échantillon de la parcelle (VG/MG)

– nombre indiqué à considérer comme un nombre minimum

1. Observations de plantes isolées (VS/MS)

– nombre de plantes important pour la précision du dossier

– nombre spécifique à indiquer

“*Considérations pour le nombre de plantes de variétés candidates et de variétés avec lesquelles les comparer*

“5. La précision requise dans les dossiers dépend de l’ampleur de la différence entre la variété candidate et les variétés voisines notoirement connues. Si deux variétés sont très proches, il est important de garantir la même précision dans les dossiers pour les deux variétés. Le nombre de plantes indiqué dans les principes directeurs d’examen s’applique à la fois à la variété candidate et à la variété voisine notoirement connue. Dans d’autres cas, il serait peut‑être possible d’inclure dans l’essai un nombre inférieur de plantes de la variété notoirement connue, à condition que l’homogénéité ne doive pas être évaluée pour cette variété, c’est‑à‑dire les variétés conservées dans la collection de variétés.”

##### Conseils relatifs à la méthode d’observation

Le TC a examiné le document TC/49/18.

Le TC est convenu de la révision proposée du document TGP/7, GN 25 (chapitre 7 du modèle : colonne 2, en‑tête, rang 1 ou 2) – Recommandations relatives à la conduite de l’examen”, sur la base du texte suivant, en vue de son incorporation dans une future version révisée du document TGP/7 (voir le paragraphe 42 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”) :

“Il peut s’agir de recommandations relatives à la méthode d’observation (p. ex. : évaluation visuelle ou mesure, observation de plantes isolées ou de groupes de plantes) ou au type de parcelle (p. ex. la section ASW 4 b) contient un texte standard supplémentaire qui peut éventuellement être utilisé.

“Méthode d’observation (observation visuelle ou mesure)

“1. Le document TGP/9 “Examen de la distinction” indique ce qui suit concernant la méthode d’observation :

‘4.2 Méthode d’observation (observation visuelle ou mesure)

‘L’expression des caractères peut être observée visuellement (V) ou mesurée (M).

‘4.2.1 Observation visuelle (V)

‘4.2.1.1 L’observation ‘visuelle’ (V) est une observation fondée sur le jugement de l’expert. Aux fins du présent document, on entend par observation ‘visuelle’ les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l’odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l’expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d’exemple, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur par exemple).

[…]

‘4.2.2 Mesure (M)

‘La mesure (M) est une observation objective en fonction d’une échelle graphique linéaire, effectuée à l’aide d’une règle, d’une balance, d’un colorimètre, de dates, d’un dénombrement, etc.’

“2. Les exemples ci‑après sont destinés à illustrer les moyens d’examiner la méthode d’observation de caractères tels que l’époque de floraison et le dénombrement.

“a) Époque de floraison

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | Époque de floraison |  |
| **QN** |  | précoce | 3 |
|  |  | moyenne | 5 |
|  |  | tardive | 7 |

“*Scénario A (Explication : l’époque de floraison est déterminée par la date)*

“3. L’essai DHS est visité à différentes dates pour déterminer si chaque variété est en fleurs. Afin de déterminer si 50% des plantes ont émis le stigmate dans la panicule principale, le nombre de plantes qui ont émis leurs stigmates est compté ou une détermination globale du pourcentage est effectuée.

“4. Dans ce cas, la méthode d’observation serait la mesure (M) parce que la détermination du niveau d’expression se fera en fonction de la date (= mesure sur une échelle de temps) à laquelle une variété est en fleurs. Une date est consignée pour chaque variété, qui est transformée en notes après l’examen de toutes les variétés.

“*Scénario B (Explication : l’époque de floraison est déterminée en comparaison avec d’autres variétés)*

“5. L’essai DHS est visité une ou plusieurs fois afin de déterminer l’époque de floraison en se référant à des variétés indiquées à titre d’exemple.

“6. Dans ce scénario, l’époque de floraison est déterminée par observation visuelle (V) parce qu’une observation visuelle globale de l’époque de floraison est réalisée pour une variété particulière en se référant à l’état de floraison des variétés indiquées à titre d’exemple mais sans référence à une date de visite. Une note est consignée pour chaque variété en rapport avec la variation entre les variétés (p. ex., précoce, moyenne, tardive).

“b) Nombre

“7. Si un caractère est observé au moyen d’un dénombrement (par exemple, ‘nombre de lobes’ observés au moyen d’un dénombrement), l’évaluation est une mesure (M). Si un caractère est observé au moyen d’une estimation (par exemple, ‘nombre de lobes’ observés au moyen d’une estimation), l’évaluation est une observation visuelle (V).”

##### Exemples

Le TC a examiné le document TC/49/19.

Le TC est convenu de la révision de la note indicative GN 28 (chapitre 6.4 du modèle de principes directeurs d’examen) “Variétés indiquées à titre d’exemple” figurant dans l’annexe 3 “Notes indicatives (GN) concernant le modèle de principes directeurs d’examen” du document TGP/7, sur la base de l’annexe du document TC/49/19, vue de son introduction dans une future version révisée du document TGP/7 (voir le paragraphe 44 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Remise de photographies avec le questionnaire technique

Le TC a examiné le document TC/49/20.

Le TC est convenu du nouveau texte standard supplémentaire et d’une nouvelle note indicative pour la “remise de photographies avec le questionnaire technique”, sur la base de l’annexe du document TC/49/20 aux fins de leur inclusion dans une future version révisée du document TGP/7.

Le TC est convenu que les “Conseils pour la remise de photographies avec le questionnaire technique” devraient être donnés aux membres de l’Union au moyen d’un lien avec la partie concernée du site Web de l’UPOV. Ce lien serait fourni de concert avec l’ASW 16 dans la section 7 du questionnaire technique. Le TC a noté que le lien pourrait être supprimé par les membres de l’Union lorsqu’ils élaborent les propres principes directeurs d’examen de leurs services. Le TC est également convenu d’ajouter les conseils dans la section 2.6 “Photographies” du document TGP/9 lors d’une future version révisée de ce document (voir les paragraphes 46 et 47 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

##### Révision du document TGP/8 : Première partie : Protocole d’essai DHS et analyse des données, nouvelle section 2 – Données à enregistrer

Le TC a examiné le document TC/49/21.

Le TC est convenu de l’incorporation du texte proposé pour la nouvelle section 2 : “Données à enregistrer” dans une future version révisée du document TGP/8 : Première partie : Protocole d’essai DHS et analyse des données comme indiqué dans l’annexe du document TC/49/21, sous réserve de la révision du document TGP/8 : deuxième partie, section 3, section 4 et section 10, comme indiqué dans les annexes des documents TC/49/24, TC/49/26 et TC/49/27 (voir le paragraphe 49 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 :première partie : Protocole d’essai DHS et analyse des données, nouvelle section : Réduction optimale de la variation due à différents observateurs

Le TC a examiné le document TC/49/22.

Le TC est convenu de demander à l’expert des Pays‑Bas d’élaborer un nouveau projet de section sur la “Réduction optimale de la variation due à différents observateurs” pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013, sur la base des observations formulées par les TWP à leurs sessions en 2012 et par le TC‑EDC à sa réunion en janvier 2013, et, en particulier, pour inclure des conseils sur les caractères PQ et QN/MG (voir le paragraphe 51 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : Première partie : Protocole d’essai DHS et analyse des données, nouvelle section : Réduction de la taille des essais

Le TC a examiné le document TC/49/23.

Le TC est convenu de l’incorporation du texte proposé pour une nouvelle section intitulée “Réduction de la taille des essais”, sur la base de l’annexe du document TC/49/23, dans une future version révisée du document TGP/8, après la suppression de la première phrase du paragraphe 1.6, qui se lit comme suit : “Cette section est importante pour le lecteur qui s’intéresse aux détails techniques” (voir le paragraphe 53 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, section 3 : le critère global de la distinction sur plusieurs années (COYD)

Le TC a examiné le document TC/49/24.

Le TC est convenu de l’incorporation du texte révisé proposé tel qu’il figure dans l’annexe du document TC/49/24 dans une future version révisée du document TGP/8 : deuxième partie : quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, section 3 : “Le critère global de la distinction sur plusieurs années (COYD)” (voir le paragraphe 55 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, section 3, sous‑section 3.6 : Adapter l’analyse COYD à des circonstances particulières

Le TC a examiné le document TC/49/25.

Le TC est convenu de l’incorporation comme sous‑section 3.6 du texte proposé tel qu’il figure dans l’annexe du document TC/49/25 dans une future version révisée du document TGP/8 : Deuxième Partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, section 3 (voir le paragraphe 57 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, section 4 : Méthode des 2x1% – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1%

Le TC a examiné le document TC/49/26.

Le TC est convenu de l’incorporation du texte révisé proposé tel qu’il figure dans l’annexe du document TC/49/26 dans une future version révisée du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, section 4 (voir le paragraphe 59 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section 10 : Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative

Le TC a examiné le document TC/49/27.

Le TC a pris note des modifications proposées de révision de la section 10 du document TGP/8, telles qu’elles figurent dans l’annexe II du document TC/49/27.

Le TC est convenu d’inviter un expert de l’Australie à élaborer un nouveau projet de section 10 du document TGP/8 avec une recommandation sur le nombre minimal de variétés comparables, pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013. La délégation de l’Australie a expliqué que le nombre minimal est une (voir les paragraphes 61 et 62 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : Deuxième Partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section 11 : Examen DHS sur des échantillons globaux

Le TC a examiné le document TC/49/28.

Le TC est convenu de remplacer le texte proposé pour la nouvelle section 11 “Examen DHS sur des échantillons globaux” dans l’annexe du document TC/49/28 par des conseils sur l’utilisation de caractères examinés sur la base d’échantillons globaux afin de s’assurer que les caractères répondent aux critères de base d’un caractère. Il convient en particulier que des experts principaux de principes directeurs d’examen pourraient être invités à fournir des données de différentes années pour démontrer que l’expression du caractère est “suffisamment cohérente et susceptible d’être répétée dans un environnement particulier”. Il est par ailleurs convenu que, sur la base des informations communiquées aux TWP, l’analyse statistique de ces caractères pourrait être envisagée (voir le paragraphe 64 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Méthodes de traitement des données pour l’évaluation de la distinction et l’établissement de descriptions variétales

Le TC a examiné le document TC/49/29.

Le TC a invité le Bureau de l’Union à demander aux experts du Royaume‑Uni, de la France et de l’Allemagne ou d’autres membres de l’Union de fournir une série de données communes sur des variétés à reproduction asexuée et/ou végétative aux fins d’un exercice pratique (voir le paragraphe 66 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Indications en matière d’analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires

Le TC a examiné le document TC/49/30.

Le TC est convenu de l’élaboration par un expert de la France d’un nouveau projet d’une nouvelle section intitulée “Indications en matière d’analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires”, sur la base de l’annexe du document TC/49/30 ainsi que des observations des TWP à leurs sessions en 2012 et du TC‑EDC à sa réunion en 2013, pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013 envisagée (voir le paragraphe 68 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Indications relatives à l’élaboration des descriptions variétales

Le TC a examiné le document TC/49/31.

Le TC est convenu que les informations fournies dans l’annexe I du document TC/49/31 devraient être combinées avec les informations figurant dans le document TC/49/29 et que l’élaboration d’une section distincte devrait être abandonnée envisagée (voir le paragraphe 70 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

Le TC a examiné le document TC/49/32.

Le TC est convenu qu’il ne serait pas approprié de poursuivre l’élaboration d’une section intitulée “Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement”, à moins que de nouveaux conseils ne soient donnés outre les méthodes déjà fournies dans le document TGP/8. À cet égard, il a demandé au TWC de préciser s’il proposait de modifier une méthode existante ou de fournir une nouvelle méthode additionnelle (voir le paragraphe 72 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images

Le TC a examiné le document TC/49/33.

Le TC a pris note des informations sur les logiciels et le matériel utilisés pour l’analyse d’images, telles qu’elles figurent dans l’annexe I du document TC/49/33.

Le TC a noté que la recommandation du TWC concernant l’inclusion du logiciel AIM de la France dans le document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” et la demande au Bureau de l’Union de traduire le logiciel AIM en anglais seraient examinées dans le document TC/49/12 (voir les paragraphes 74 et 75 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l’examen DHS, nouvelle section : méthodes statistiques pour de très petits échantillons

Le TC a pris note des informations fournies dans le document TC/49/34.

Le TC est convenu de ne pas poursuivre l’élaboration dans le document TGP/8 d’une nouvelle section sur les méthodes statistiques pour de très petits échantillons (voir le paragraphe 77 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### c) Nouvelles propositions pour une future révision des documents TGP

#### TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

##### Durée des essais

Le TC est convenu qu’aucune information supplémentaire ne doit être fournie concernant la durée des essais telle qu’elle figure comme suit dans les chapitres 3.1 et 4.1.2. :

Chapitre 3.1 : “En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants”.

Chapitre 4.1.2 : “Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu’un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire”.

À cet égard, le TC est convenu que les chapitres 3.1 et 4.1.2 ne sont pas contradictoires car le premier porte sur l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité ainsi que sur l’élaboration d’une description variétale alors que le second porte uniquement sur la distinction (voir les paragraphes 78 et 79 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Cycle de végétation

Le TC a invité le TWF à se demander s’il était nécessaire d’élaborer un nouvel ASW pour un cycle de végétation relatif aux espèces tropicales (voir le paragraphe 80 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Source de matériel de multiplication

Le TC a noté que les informations sur l’influence de la méthode de multiplication végétative et l’origine du matériel de multiplication prélevé de l’intérieur de la plante, sur le développement futur de la plante et l’expression des caractères ainsi que sur la manière dont ces informations pourraient figurer dans les principes directeurs d’examen seront présentées aux TWF et TWO à leurs sessions en 2013 par des experts de l’Union européenne (voir le paragraphe 81 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Nombre de plantes nécessaires à des fins de description

Le TC est convenu qu’il n’est pas nécessaire de donner des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes nécessaires à des fins de description dans une future version révisée du document TGP/7 parce que les principes directeurs d’examen stipulent que “ces principes directeurs (“principes directeurs d’examen”) visent à approfondir les principes énoncés dans l’introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s’y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l’harmonisation de l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l’examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées” (voir le paragraphe 82 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Stades de croissance

Le TC est convenu que des précisions devront être données dans une future version révisée du document TGP/7 sur l’inclusion des échelles des stades de croissance dans le chapitre 8 des principes directeurs d’examen et il a demandé au Bureau de l’Union d’élaborer un projet de conseils pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013 européenne (voir le paragraphe 83 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### TGP/9 : Examen de la distinction

Le TC est convenu que, sur la base des conseils donnés dans l’annexe II du document TC/49/17, soient donnés des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes nécessaires à examiner à des fins de distinction dans une future version révisée du document TGP/7 (voir le paragraphe 84 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV

Le TC est convenu que soit fournie une définition de “point” dans une future version révisée du document TGP/14 section 2 : “Termes botaniques, sous‑section 3 : Couleur” et il a demandé au Bureau de l’Union d’élaborer un projet pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013.

Le TC est convenu que des conseils devraient être donnés sur les risques en fournissant des illustrations en couleur dans les principes directeurs d’examen. Il est cependant convenu que ces conseils devraient être donnés dans une future version révisée du document TGP/7 plutôt que dans le document TGP/14. Le TC a demandé au Bureau de l’Union d’établir un projet pour examen par les TWP à leurs sessions en 2013 (voir les paragraphes 85 et 86 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Programme d’élaboration des documents TGP

Le programme d’élaboration des documents TGP, tel qu’approuvé par le TC à sa quarante‑neuvième session, figure dans l’annexe de ce document.

## Dénominations variétales

Le TC a examiné le document TC/49/8.

Le TC a pris note des faits nouveaux concernant les domaines potentiels de coopération entre l’UPOV et la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l’Union internationale des sciences biologiques (Commission de l’UISB) et la Commission de nomenclature et d’enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (Commission de l’ISHS), tels qu’ils figurent dans les paragraphes 24 et 25 du document TC/49/8 (voir le paragraphe 89 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Informations et bases de données

### a) Bases de données d’information de l’UPOV

Le TC a examiné le document TC/49/6 et a assisté à une démonstration de la base de données PLUTO sur les variétés végétales par M. Glenn Mac Stravic, Section de la base de données sur les désignations commerciales de l’Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

#### Système de codes UPOV

Le TC a pris note des modifications apportées aux codes UPOV et de l’intention du Bureau de l’Union d’établir des tableaux des adjonctions et des modifications de codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chaque session des groupes de travail techniques en 2013 (voir le paragraphe 91 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### Base de données sur les variétés végétales

Le TC a pris note des faits nouveaux suivants concernant le programme d’améliorations de la base de données sur les variétés végétales eu égard aux caractéristiques de la base de données PLUTO.

##### Informations sur la dernière date de présentation par les fournisseurs de données

Pour le court terme, des informations sur la dernière date de présentation par les contributeurs ont été fournies pour la base de données PLUTO sous la forme d’un document pdf. Toutefois, dans le plus long terme, il est prévu que la date de présentation sera fournie pour les données saisies dans la base de données (voir le paragraphe 93 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Règles de recherche

Le TC a pris note de la démonstration des règles de recherche de la base de données PLUTO, y compris la nouvelle page qui a été créée pour la recherche des dénominations variétales (voir le paragraphe 94 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Fonction de sauvegarde des paramètres de recherche

Le TC a pris note de la démonstration des possibilités de sauvegarder les paramètres de recherche pour la base de données PLUTO (voir le paragraphe 95 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Inscription des utilisateurs

Le TC a pris note de la démonstration du système d’enregistrement pour les utilisateurs de PLUTO, qui a été mise en place afin que l’utilisation de cette base de données puisse être surveillée, l’objectif étant d’utiliser ce retour d’information pour de futures améliorations. Il a été indiqué que la base de données PLUTO restera accessible à tous (voir le paragraphe 96 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

##### Alphabets

Le TC a noté que les dispositions nécessaires pour inclure les données dans leur alphabet d’origine, en plus de celles communiquées en alphabet romain, ont été prises.

Le TC a pris note des informations sur les données apportées et la prestation d’une assistance aux contributeurs (annexe IV du document TC/49/6) (voir les paragraphes 97 et 98 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### enquÊte auprÈs des membres de l’Union sur leur utilisation des bases de donnÉes et Les systÈmes de dÉpÔt Électronique des demandes

Le TC a pris note de l’intention du Bureau de l’Union de réaliser une enquête auprès des membres de l’Union quant à leur utilisation de la base de données aux fins de la protection des obtentions végétales, ainsi que leur utilisation des systèmes de dépôt électronique des demandes (voir le paragraphe 99 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### b) Bases de données sur les descriptions variétales

Le TC a examiné le document TC/49/9 et suivi un exposé de M. François Boulineau (France).

Le TC a pris note des faits nouveaux concernant les bases de données sur les descriptions variétales, tels qu’ils figurent dans le document TC/49/9.

Le TC a noté que les résultats de l’étude sur le pois seront présentés aux TWA et TWV afin :

i) de sélectionner des caractères à utiliser comme caractères de groupement en fonction de leurs qualités (pouvoir discriminant, distorsion, utilisation);

ii) d’élaborer une procédure pour la base de données sur le pois; et

iii) d’envisager de mettre la base de données sur le pois à la disposition de tous les offices d’examen.

Le TC est convenu que les résultats de l’étude devront être présentés à d’autres TWP pour qu’ils fassent part de leurs observations sur la méthode de gestion des collections de variétés et a noté que le TWF examinera les résultats de l’étude type sur la pomme que contient le document TC/41/9 “Publication des descriptions variétales” (voir les paragraphes 100 à 103 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### c) Logiciels échangeables

Le TC a examiné les documents TC/49/12 et TC/49/12 Add.

#### i. examen des exigences en ce qui concerne les logiciels Échangeables

Le TC a étudié le titre du document UPOV/INF/16 “Logiciels échangeables” et sa section “1. Examen des exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables” et il est convenu que ces textes devront rester inchangés car le document traite de logiciels qui ont été établis ou personnalisés par un membre de l’Union à des fins UPOV. Il est toutefois convenu qu’il serait utile d’établir un document d’information distinct qui permettra aux membres de l’Union de fournir des informations sur l’utilisation de logiciels et de matériel non personnalisés (p. ex. enregistreurs de données) qu’utilisent des membres de l’Union (voir le paragraphe 105 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### II. logiciels proposÉs pour inclusion dans le document upov/inf/16

Le TC a fait sienne la recommandation du TWC concernant l’inclusion du document “Information System (IS) used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation” dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 18 du document TC/49/12. Le TC a demandé par ailleurs au Bureau de l’Union d’étudier la possibilité de traduire en anglais les interfaces d’utilisateur et le manuel d’utilisation, entendu que la Fédération de Russie accepterait de vérifier la traduction fournie par le Bureau de l’Union.

Le TC a fait sienne la recommandation du TWC concernant l’inclusion du logiciel AIM de la France dans le document UPOV/INF/16, comme indiqué dans le paragraphe 19 du document TC/49/12. Le TC a demandé au Bureau de l’Union de traduire le logiciel en anglais des interfaces d’utilisateur et du manuel d’utilisation, étant entendu que la France accepterait de vérifier la traduction fournie par le Bureau de l’Union (voir les paragraphes 106 et 107 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### III. informations sur l’utilisation par les membres

Le TC est convenu de l’inclusion des informations figurant dans l’annexe I du document TC/49/12 Add. en vue d’une révision du document UPOV/INF/16 par le Conseil à sa quarante‑septième session, qui se tiendra à Genève le 24 octobre 2013. Le TC a noté que ses observations seront communiquées au CAJ à sa soixante‑septième session, qui se tiendra à Genève le 21 mars 2013.

Le TC a noté que le Mexique sera invité à présenter son logiciel échangeable proposé tel qu’il figure dans l’annexe II du document TC/49/12 Add., à la trente et unième session du TWC en vue de son incorporation éventuelle dans une future version révisée du document UPOV/INF/16 (voir les paragraphes 108 et 109 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

Le TC a examiné le document TC/49/13.

Le TC a pris note des faits nouveaux concernant l’utilisation de renvois normalisés au formulaire de demande type de l’UPOV dans les formulaires des membres de l’Union ainsi que de l’approbation par le CAJ de l’élaboration d’un formulaire électronique prototype, comme indiqué dans le document TC/49/13 (voir le paragraphe 111 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Méthode de calcul de la COYU

Le TC a examiné le document TC/49/11.

Le TC est convenu de demander au TWC qu’il poursuive ses travaux en vue d’élaborer des recommandations à son intention concernant les propositions destinées à répondre à l’erreur systématique de l’actuelle méthode de calcul de la COYU et a noté qu’un document sur des propositions éventuelles d’amélioration de la COYU serait établi pour la session du TWC en 2013 (voir le paragraphe 113 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Évaluation de l’homogénéité au moyen des plantes hors‑type sur la base de plusieurs échantillons ou sous‑échantillons

Le TC a examiné le document TC/49/14.

Le TC a noté que le TWC examinerait de plus amples informations sur les situations décrites dans les annexes I à IV du document TC/49/14 afin de préciser par exemple si deux cycles de végétation étaient liés à l’utilisation du même échantillon et effectués la même année. Le TC a noté que le TWC était convenu que des informations plus détaillées et une analyse plus approfondie étaient nécessaires pour donner des orientations sur les conséquences qu’aurait l’application des différentes méthodes. Le TWC était par ailleurs convenu que l’Allemagne, la France et les Pays‑Bas présenteraient à sa prochaine session une ou plusieurs situations concrètes dans leurs pays ainsi que la base statistique de leur analyse et que la base statistique du nombre acceptable de plantes hors‑type dans le sous‑échantillon de 20 plantes utilisé dans le contexte d’un échantillon de 100 plantes (situation D) serait évaluée par des experts de l’Allemagne et de la France.

Le TC est convenu que la méthode combinant les résultats de deux cycles de végétation, comme indiqué dans les annexes I et II, situations A et B, n’est pas incompatible avec le critère des cycles de végétation “indépendants”. Il est cependant convenu qu’il faut faire preuve de prudence lorsque, par exemple, on examine des résultats très différents dans chacun des cycles de végétation, notamment lorsqu’un type de hors‑type est observé à un niveau élevé dans un cycle de végétation tout en étant absent dans un autre.

Le TC a noté qu’un expert de la Nouvelle‑Zélande ferait, à la session du TWF en 2013, un exposé sur l’examen de l’homogénéité de variétés de pomme issues de mutations (voir les paragraphes 115 à 117 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Utilisation de moyens de communication électroniques pour les réunions

Le TC a examiné le document TC/49/15.

Le TC a noté que, à sa quatre‑vingt‑quatrième session tenue à Genève le 31 octobre 2012, le Comité consultatif avait approuvé l’utilisation des conférences Web par les organes de l’UPOV, sous réserve que les organes concernés les jugent appropriées, afin de faciliter la participation des membres de l’Union et des observateurs conformément aux procédures en vigueur. Le Comité consultatif avait rappelé que les procédures d’invitation aux sessions des organes de l’UPOV figuraient dans la Convention UPOV, le règlement intérieur, les orientations destinées aux membres de l’UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, les règles concernant l’octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d’observateur auprès des organes de l’UPOV et les règles concernant l’accès aux documents de l’UPOV. Conformément à ces procédures, la participation aux conférences Web se ferait à l’aide d’un mot de passe délivré aux personnes désignées à l’organe concerné de l’UPOV et elle serait supervisée par le Bureau de l’Union.

Le TC a noté que, à sa quatre‑vingt‑quatrième session, le Comité consultatif avait également approuvé l’utilisation de la diffusion sur le Web des sessions de l’UPOV aux fins de leur vision par les membres de l’Union et de observateurs conformément aux procédures en vigueur sous réserve que les organes concernés le jugent approprié. Le Comité consultatif a noté que les procédures d’invitation aux sessions des organes de l’UPOV figuraient dans la Convention UPOV, le règlement intérieur, les orientations destinées aux membres de l’UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, les règles concernant l’octroi à des États et à des organisations intergouvernementales ou des organisations internationales non gouvernementales du statut d’observateur auprès des organes de l’UPOV et les règles concernant l’accès aux documents de l’UPOV. Conformément à ces procédures, la vision de la diffusion sur le Web se ferait à l’aide d’un mot de passe délivré aux personnes désignées à l’organe concerné de l’UPOV et elle serait supervisée par le Bureau de l’Union. Le TC a également noté que, à sa quatre‑vingt‑quatrième session, le Comité consultatif était convenu que, dans tous les autres cas de diffusion sur le Web, il serait invité à approuver les modalités d’une éventuelle retransmission sur l’Internet (voir les paragraphes 119 et 120 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Ateliers préparatoires

Le TC a examiné le document TC/49/10.

Le TC a pris note du rapport des ateliers préparatoires tenus en 2012.

Le TC a approuvé le programme proposé des ateliers préparatoires pour 2013, comme indiqué dans les paragraphes 8 et 9 du document TC/49/10.

Le TC a approuvé la réalisation d’une enquête auprès des participants des ateliers préparatoires des TWP, à leurs sessions en 2013, destinée à renforcer l’efficacité de ces ateliers sur la base du questionnaire tel qu’il figure dans l’annexe du document TC/49/10 avec l’adjonction d’une question pour indiquer les nouveaux sujets revêtant un intérêt. En outre, le TC est convenu qu’une enquête devrait être réalisée auprès de tous les participants aux TWP qui n’ont pas assisté aux ateliers préparatoires afin de déterminer les raisons de leur absence. Le TC est également convenu que le Bureau de l’Union devrait envisager de faciliter la participation aux ateliers préparatoires par voie électronique et prend note qu’une telle méthode pourrait offrir la possibilité d’organiser ces ateliers indépendamment des TWP et de couvrir un plus large spectre de formation et d’information (voir les paragraphes 122 à 124 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Techniques moléculaires

Le TC a examiné le document TC/49/7 et a noté que le document TGP/15/1 Draft 4 avait été examiné au titre du point 7 de l’ordre du jour “Documents TGP” (voir le document TC/49/5).

### Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

Le TC est convenu de proposer de tenir en 2014 une réunion coordonnée de la quatorzième session du BMT avec des réunions d’autres organisations internationales concernées comme indiqué dans le document TC/49/7. Il est également convenu que, s’il ne s’avère pas possible d’organiser en 2014 une réunion conjointe avec d’autres organisations, une réunion du BMT devrait être dans l’intervalle organisée d’information (voir le paragraphe 126 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Débat sur les techniques moléculaires[[1]](#footnote-2)

### Application de modèles par des membres de l’Union

#### Utilisation de marqueurs moléculaires propres à des caractères pour évaluer le type de développement de l’orge

Le TC a suivi un exposé de M. Andrew Mitchell (Royaume‑Uni) sur l’utilisation de marqueurs moléculaires propres à des caractères pour évaluer le type de développement de l’orge (voir le paragraphe 127 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### Application de données moléculaires dans l’examen DHS

Le TC a suivi un exposé de M. Joël Guiard (France) sur l’application de données moléculaires dans l’examen DHS (voir le paragraphe 128 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### Utilisation de techniques moléculaires au Brésil

Le TC a suivi un exposé de M. Fabricio Santana Santos (Brésil) sur l’utilisation de techniques moléculaires au Brésil (voir le paragraphe 129 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### Utilisation de techniques moléculaires dans le renouvellement de matériel de référence

Le TC a suivi un exposé de M. Kees van Ettekoven (Pays‑Bas) sur l’utilisation de techniques moléculaires dans le renouvellement de matériel de référence (voir le paragraphe 130 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Présentation de la situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires dans d’autres organisations internationales

#### Situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires en relation avec les semences à l’Organisation internationale de normalisation

Le TC a suivi un exposé préparé par M. Michael Sussman (ISO) et présenté par M. Paul Zankowski (États‑Unis d’Amérique) sur la situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires en relation avec les semences à l’Organisation internationale de normalisation (ISO) (voir le paragraphe 131 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### SITUATION CONCERNANT L’UTILISATION DE TECHNIQUES MOLÉCULAIRES À L’ASSOCIATION INTERNATIONALE D’ESSAIS DE SEMENCES

Le TC a suivi un exposé de Mme Rita Zecchinelli (ISTA) sur la situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires à l’Association internationale d’essais de semences (ISTA), durant lequel Mme Rita Zecchinelli a fait part du soutien de l’ISTA pour une réunion conjointe avec l’UPOV (voir le paragraphe 132 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

#### SITUATION CONCERNANT L’UTILISATION DE TECHNIQUES MOLÉCULAIRES À L’ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Le TC a suivi un exposé de M. Michael Ryan (OCDE) sur la situation concernant l’utilisation de techniques moléculaires à l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), durant lequel M. Ryan a fait part du soutien de l’OCDE pour une réunion conjointe avec l’UPOV (voir le paragraphe 133 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

### Débat

Le TC a rappelé que le BMT était un groupe ouvert aux experts de l’examen DHS, aux spécialistes en techniques biochimiques et moléculaires et aux obtenteurs, dont le rôle consistait :

i) à suivre l’évolution générale des techniques biochimiques et moléculaires;

ii) à se tenir au courant des applications des techniques biochimiques et moléculaires à l’amélioration des plantes;

iii) à examiner les possibilités d’application des techniques biochimiques et moléculaires à l’examen DHS et à rendre compte de ses réflexions au Comité technique;

iv) le cas échéant, à élaborer des directives relatives aux méthodes biochimiques et moléculaires et à leur harmonisation et, en particulier, à contribuer à l’élaboration du document TGP/15, intitulé “Nouveaux types de caractères”. Ces directives devaient être élaborées en commun avec les groupes de travail techniques;

v) à examiner les initiatives des groupes de travail techniques en ce qui concerne la création de sous‑groupes pour les plantes cultivées, en tenant compte des informations existantes et de la nécessité de disposer de méthodes biochimiques et moléculaires;

vi) à élaborer, conjointement avec le TWC, des directives relatives à la gestion et à l’harmonisation de bases de données biochimiques et moléculaires;

vii) à prendre connaissance des rapports des sous‑groupes pour les plantes cultivées et du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT;

viii) à servir de cadre à des discussions sur l’utilisation de techniques biochimiques et moléculaires en ce qui concerne la notion de variété essentiellement dérivée et l’identification des variétés.

À cet égard, il a fait sienne l’initiative d’organiser une réunion conjointe avec l’ISO, l’ISTA et l’OCDE à laquelle assisteraient des obtenteurs, en vue d’appuyer le rôle du BMT concernant les alinéas i), ii), iv) et vi) et, en particulier, viii) ci‑dessus.

Le TC est convenu qu’il était nécessaire de fournir des informations appropriées sur la situation à l’UPOV concernant l’utilisation de techniques moléculaires à un plus large public, y compris les obtenteurs et le public en général. Ces informations devraient expliquer les avantages et les inconvénients potentiels de ces techniques ainsi que le lien entre génotype et phénotype, qui sont l’assise de la situation à l’UPOV (voir les paragraphes 134 à 136 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Utilisation des rapports d’examen DHS par des membres de l’Union[[2]](#footnote-3)

### Introduction

Le TC a suivi un exposé du Bureau de l’Union sur la coopération en matière d’examens DHS.

### Utilisation des rapports d’examen DHS en Australie

Le TC a suivi un exposé de M. Nik Hulse (Australie) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS en Australie.

### Utilisation des rapports d’examen DHS au Brésil

Le TC a suivi un exposé de M. Fabricio Santana Santos (Brésil) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS au Brésil.

### Utilisation des rapports d’examen DHS dans l’Union européenne

Le TC a suivi un exposé de M. Carlos Godinho (Union européenne) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS dans l’Union européenne.

### Utilisation des rapports d’examen DHS en France

Le TC a suivi un exposé de M. Joël Guiard (France) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS en France.

### Utilisation des rapports d’examen DHS en Allemagne

Le TC a suivi un exposé de Mme Beate Rücker (Allemagne) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS en Allemagne.

### Utilisation des rapports d’examen DHS au Japon

Le TC a suivi un exposé de M. Kenji Numaguchi (Japon) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS au Japon.

### Utilisation des rapports d’examen DHS au Mexique

Le TC a suivi un exposé sur l’utilisation des rapports d’examen DHS au Mexique préparé par Mme Enriqueta Molina Macías et M. Eduardo Padilla Vaca et présenté par M. Padilla Vaca (Mexique).

### Utilisation des rapports d’examen DHS aux Pays‑Bas

Le TC a suivi un exposé de M. Kees van Ettekoven (Pays‑Bas) sur l’utilisation des rapports d’examen DHS aux Pays‑Bas.

### Débat

Le TC est convenu d’inviter le Conseil à se demander s’il faut transmettre une copie de la circulaire concernant la coopération en matière d’examen, voir par exemple le document C/xx/5, aux personnes désignées du TC afin de s’assurer que la quantité maximale d’informations puisse être collectée (voir les paragraphes 137 à 146 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Principes directeurs d’examen

Le TC a examiné le document TC/49/2 Rev.2

Le TC a adopté les principes directeurs d’examen énumérés dans le tableau ci‑dessous et il est convenu qu’ils devraient être publiés sur le site Web de l’UPOV le plus tôt possible :

| **\*\*** | **TWP** | **Document No. N° du document Dokument‑Nr. No del documento** | **English** | **Français** | **Deutsch** | **Español** | **Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN** | | | | | | | |
| BR | TWV | TG/CORIA(proj.5) | Coriander, Cilantro, Collender, Chinese parsley | Coriandre | Koriander | Coriandro | *Coriandrum sativum**L.* |
| AU | TWO | TG/DIANE(proj.5) | Flax‑lily, Dianella | Dianella | Flachslilie, Dianella | Dianella | *Dianella* Lam. ex Juss. |
| BR/CN | TWO | TG/EUCAL(proj.10) | Eucalyptus | Eucalyptus | Eukalyptus | Eucalipto | *Eucalyptus* L’Hér. (Sub‑genus *Symphyomyrtus*) (Sections *Transversaria*, *Maidenaria*, *Exsertaria*) |
| JP | TWF | TG/FORTU(proj.4) | Kumquat | Kumquat | Kumquat | Kumquat | *Fortunella* Swingle |
| NZ | TWO | TG/HEBE(proj.5) | Hebe | Veronique | Strauchveronika | Verónica | *Hebe* Comm. ex Juss. |
| CA | TWO | TG/LOBEL(proj.4) | Lobelia, True Lobelia of Gardens | Lobélie, Lobélie des jardins | Lobelie, Männertreu | Lobelia | *Lobelia alsinoides* Lam.; *Lobelia erinus* L.;  *Lobelia valida* L. Bolus;  Hybrids between *Lobelia erinus* and *Lobelia alsinoides*;Hybrids between *Lobelia erinus* and *Lobelia valida* |
| AU | TWO | TG/LOMAN(proj.5) | Lomandra, Mat Rush | Lomandra | Lomandra | Lomandra | *Lomandra* Labill. |

| **\*\*** | **TWP** | **Document No. N° du document Dokument‑Nr. No del documento** | **English** | **Français** | **Deutsch** | **Español** | **Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CN | TWO | TG/PAEON(proj.7) | Tree peony,  Yellow Tree Peony | Pivoine arbustive | Delavays Strauch‑pfingstrose,  Gelbe Pfingstrose |  | *Paeonia delavayi* Franch. |
|  |  |  |  |  |  |  | *Paeonia jishanensis* T. Hong & W. Z. Zhao |
|  |  |  |  |  |  |  | *Paeonia ludlowii* (Stern & Taylor) D. Y. Hong |
|  |  |  |  |  |  |  | *Paeonia ostii* T. Hong & J. X. Zhang |
|  |  |  |  |  |  |  | *Paeonia qiui* Y. L. Pei & D. Y. Hong |
|  |  |  |  |  | Gefleckte Strauch‑pfingstrose |  | *Paeonia rockii* (S. G. Haw & Lauener) T. Hong & J. J. Li ex D. Y. Hong |
|  |  |  | Tree Peony,  Moutan Peony | Pivoine arbustive | Strauchpäonie | Peonia | *Paeonia suffruticosa* Andrews, *Paeonia moutan* Sims |
| ES | TWF | TG/PGRAN(proj.5) | Pomegranate | Grenadier | Granatapfel | Granado | *Punica granatum* L. |
| FR | TWF | TG/PINEAP(proj.12) | Pineapple | Ananas | Ananas | Piña | *Ananas comosus* (L.) Merr. |
| KR | TWV | TG/PLEUR(proj.5) | Oyster Mushroom | Pleurote en coquille | Austernseitling, Drehling | Champiñon ostra, Girgola, Seta de ostra | *Pleurotus ostreatus* (Jacq.) P. Kumm. |
|  |  |  | Eringi, King Oyster Mushroom |  | Kräuterseitling | Seta de cardo | *Pleurotus eryngii* (DC.) Quél. |
|  |  |  | Lung Oyster Mushroom |  |  | Pleuroto pulmonado, Pleuroto de verano | *Pleurotus pulmonarius*  (Fr.) Quél. |
| IL/KR | TWA | TG/SESAME(proj.10) | Sesame | Sésame | Sesam | Ajonjolí, Sésamo | *Sesamum indicum* L. |
| CN | TWA | TG/SETARIA(proj.8) | Foxtail Millet,  Italian Millet, Hungary Millet | Millet d’Italie, Millet des oiseaux,  Setaire d’Italie | Italienhirse, Kolbenhirse | Dana, Mijo de cola de zorro, Mijo de Hungria | *Setaria italica* L.,  *Setaria italica* (L.) P. Beauv. |
| NL | TWV | TG/TOM\_ROOT (proj.5) | Tomato Rootstocks | Porte‑greffe de tomate | Tomatenunterlagen | Portainjertos de tomate | *Solanum lycopersicum* L. x *Solanum habrochaites* S. Knapp & D.M. Spooner; *Solanum lycopersicum* L. x  *Solanum peruvianum* (L.) Mill*.; Solanum lycopersicum* L. x  *Solanum cheesmaniae* (L. Ridley) Fosberg |
| **RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN** | | | | | | | |
| ES | TWA | TG/32/7(proj.5) | Common Vetch | Vesce commune | Saatwicke | Veza común | *Vicia sativa* L. |
| NL | TWO | TG/108/4(proj.8) | Gladiolus | Glaïeul | Gladiole | Gladiolo | *Gladiolus* L. |
| NL | TWV | TG/118/5(proj.4) | Endive | Chicorée frisée, Chicorée scarole | Endivie | Escarola | *Cichorium endivia* L. |
| NL | TWV | TG/142/5(proj.5) | Watermelon | Melon d’eau; Pastèque | Wassermelone | Sandía | Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai, Citrullus vulgaris Schrad. |
| DE | TWO | TG/176/5(proj.4) | Osteospermum; ‑ | Ostéospermum; ‑ | Osteospermum;  Osteospermum, Kapmargerite, Kapkörbchen | Osteospermum; ‑ | *Osteospermum* L.;  hybrids with *Dimorphotheca* Vaill. ex Moench |
| NL | TWO | TG/213/2(proj.7) | Phalaenopsis | Phalaenopsis | Phalaenopsis | Phalaenopsis | *Phalaenopsis* Blume |
| **RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN** | | | | | | | |
| ZA | TWO | TG/266/1 Rev. (TC/49/2 Rev.2, TC/49/37) | African lily, Agapanthus,  Blue lily,  Lily of the Nile | Agapanthe,  Fleur d’amour | Agapanthus, Schmucklilie | Agapando, Agapanto,  Estrella de mar | *Agapanthus* L’Hér |
| FR/NL | TWV | TG/13/10 Rev.  (TC/49/2 Rev.2, TC/49/38) | Lettuce | Laitue | Salat | Lechuga | *Lactuca sativa* L. |
| NL | TWV | TG/55/7 Rev.  (TC/49/2 Rev.2, TC/49/39) | Spinach | Épinard | Spinat | Espinaca | *Spinacia oleracea* L. |
| QZ | TWV | TG/44/11 Rev. (TC/49/2 Rev.2, TC/49/40) | Tomato | Tomate | Tomate | Tomate | *Solanum lycopersicum* L. |

En ce qui concerne le projet des principes directeurs d’examen pour le pavot (document TG/166/4 proj.4), le TC est convenu, sur la base de la recommandation du TC‑EDC, que les questions techniques relatives à ce projet, telles qu’elles figurent dans l’annexe II du document TC/49/41, devraient être renvoyées au TWV aux fins d’un examen plus approfondi.

### Caractères supplémentaires

Le TC est convenu qu’un projet de révision de la section 10 du document TGP/5 serait présenté aux fins de son examen à sa cinquantième session, sous réserve de la conclusion des discussions au Comité consultatif sur une clause limitative de responsabilité sur les documents de l’UPOV.

### Corrections de principes directeurs d’examen

Le TC a pris note de la correction apportée aux principes directeurs d’examen pour le prunier japonais (document TG/84/4 Corr.), telle qu’elle figure au paragraphe 15 du document TC/49/2 Rev.2.

### Projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques en 2012

Le TC a pris note des projets de principes directeurs d’examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions de 2012, comme indiqué à l’annexe II du document TC/49/2 Rev.2.

### Projets de principes directeurs d’examen devant être examinés par les groupes de travail techniques en 2013

Le TC a approuvé le programme d’élaboration de nouveaux principes directeurs d’examen et de révision des principes directeurs d’examen, comme indiqué à l’annexe III du document TC/49/2 Rev.2. Le TC a pris note que, outre les principes directeurs d’examen énumérés dans l’annexe III du document TC/49/2 Rev.2, le TWV examinerait également le projet de principes directeurs d’examen pour le pavot, comme expliqué dans le paragraphe 146 ci‑dessus.

Le TC a pris note du statut des principes directeurs d’examen tels qu’ils figurent dans l’annexe IV du document TC/49/2 Rev.2.

### Principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV

Le TC a pris note de la liste des principes directeurs d’examen adoptés et remplacés depuis lors, telle qu’elle figure à l’annexe V du document TC/49/2 Rev.2.

Le TC est convenu qu’un projet de page de couverture pour toutes les versions précédentes de principes directeurs d’examen adoptés et un projet de clause limitative de responsabilité pour tous les documents de réunion de l’UPOV seraient soumis au TC pour examen à sa cinquantième session, sous réserve des conclusions des délibérations du Comité consultatif sur ces questions.

Le TC est convenu d’ajouter à la liste des principes directeurs d’examen sur le site Web de l’UPOV une colonne pour la date d’adoption de ces principes (voir les paragraphes 148 à 157 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

Le TC a pris note des informations fournies dans le document TC/49/4 et a relevé que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services avaient une expérience pratique était de 2589 en 2013. Ceci étant, le Bureau de l’Union étudiait la possibilité de collecter des informations additionnelles qui pourraient aboutir à une révision dans un avenir proche.

Le TC est convenu d’actualiser le document TC/49/4 en vue de sa cinquantième session. Il est convenu que l’objet et la valeur de ce document devraient être expliqués dans de futures versions (voir les paragraphes 158 et 159 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Programme de la cinquantième session

Le projet d’ordre du jour ci‑après a été approuvé pour la cinquantième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2014 :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Débat sur :

a) l’amélioration de l’efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires;

b) les possibilités de formation à l’examen DHS;

c) la coopération avec les obtenteurs en matière d’examen DHS.

4. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)

5. Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT), et les sous‑groupes ad hoc sur l’application des techniques moléculaires aux espèces cultivées

6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

7. Documents TGP

8. Techniques moléculaires

9. Dénominations variétales

10. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

11. Évaluation de l’homogénéité par plante hors‑type sur la base de plus d’un échantillon ou sous‑échantillon

12. Ateliers préparatoires

13. Principes directeurs d’examen

14. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité

15. Programme de la cinquante et unième session

16. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)

17. Clôture de la session

Le TC est convenu que la cinquantième session devrait se tenir sur trois jours : du lundi matin au mercredi après‑midi. Il est convenu également que les délibérations au titre du point 3 de l’ordre du jour devraient se dérouler le mercredi matin. Il est convenu en outre que les présidentes et présidents des groupes de travail techniques devraient être invités à faire, comme ils l’ont fait à la quarante‑neuvième session, un exposé visuel au titre du point 5 de l’ordre du jour. Il est enfin convenu que le TC‑EDC devrait se réunir deux jours en janvier 2014 (voir les paragraphes 160 et 161 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

## Président et vice‑président

Le TC a noté que le mandat de président de M. Joël Guiard (France) expirait à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil, en octobre. Il a proposé au Conseil d’élire M. Alejandro Barrientos‑Priego (Mexique) nouveau président et M. Kees Van Ettekoven (Pays‑Bas) nouveau vice‑président du TC pour le prochain mandat de trois ans (voir le paragraphe 162 du document TC/49/41 “Compte rendu des conclusions”).

# II. RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D’ADN EN 2012

À sa quarante‑neuvième session, le TC a entendu les rapports présentés verbalement par les présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT.

## Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

Le TWA a tenu sa quarante et unième session à Angers (France) du 21 au 25 mai 2012, sous la présidence de Mme Robyn Hierse (Afrique du Sud), présidente du TWA. Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWA/41/34 Rev. “Report”.

La session du TWA a réuni 53 participants représentant 28 membres de l’Union, un État ayant le statut d’observateur, deux organisations et trois participants électroniques, dont deux participants australiens et un participant de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). L’atelier préparatoire a eu lieu durant l’après‑midi du lundi 20 mai et a réuni 25 participants représentant 14 membres de l’Union.

M. Robert Tessier, sous‑directeur de la Qualité et de la protection des végétaux au Ministère de l’agriculture et de la pêche, a souhaité la bienvenue aux participants de la session. Les participants du TWA ont pris connaissance des exposés présentés par Mme Sylvie Dutartre, directrice générale du Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), M. Georges Sicard, directeur du Secteur étude des variétés chez GEVES, et Mme Virginie Bertoux, responsable de l’Instance nationale des obtentions végétales (INOV).

Le TWA a pris note des informations sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentées par des membres ou des observateurs dans le document TWA/41/31 “Reports on Development in Plant Variety Protection from Members and Observers”, puis le Bureau de l’Union a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV. Le TWA a ensuite pris note des informations sur les faits nouveaux à l’UPOV concernant les techniques moléculaires, qui figurent dans le document TWA/41/2 “Molecular Techniques”.

Plusieurs documents TGP ont été examinés : TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” et TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV”.

En ce qui concerne la révision du document TGP/7, le TWA a examiné le document TWA/41/11 “Summary of Revisions Agreed for Document TGP/7 ‘Development of Test Guidelines’” et est convenu, comme proposé à l’annexe du document TWA/41/11, de modifier le document TGP/7 : GN 7.

Le TWA a suivi un exposé présenté par l’expert de l’Allemagne fondé sur le document TWA/41/12 “Guidance on the Number of Plants to be Examined for Distinctness”. Les documents ci‑après ont également été examinés : TWA/41/13 “Guidance for Method of Observation”, TWA/41/14 “Example Varieties” et TWA/41/15 “Providing Photographs with the Technical Questionnaire”. Plusieurs propositions et observations ont été faites et notées.

En ce qui concerne le document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisées dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”, plusieurs documents ont été examinés. Le TWA a également suivi des exposés sur plusieurs de ces documents.

Un expert de l’Allemagne a présenté un exposé sur le document TWA/41/16 “Revision of Document TGP/8 Part I, DUS Trial Design and Data Analysis, New Section 2 – Data to be Recorded”; un expert de la France a présenté un exposé sur le document TWA/41/17 “Revision of Document TGP/8 Part II: Techniques Used in DUS Examination, New Section: Guidance of Data Analysis for Blind Randomized Trials”; un expert du Royaume‑Uni a présenté un exposé sur le document TWA/41/21 Corr. “Revision of Document TGP/8 Part II: Techniques Used in DUS Examination, New Section: Reduction of size of the trial”, et un expert des Pays‑Bas a présenté un exposé sur le document TWA/41/24 “Revision of Document TGP/8 Part I, DUS Trial Design and Data Analysis, New Section: Minimizing the Variation due to Different Observers”.Les informations fournies dans ces documents ont été examinées et certaines propositions et recommandations ont été faites.

Le TWA a également examiné les documents couvrant la révision du document TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV” et a approuvé le texte proposé à l’annexe I du document TWA/41/27 “Revision of Document TGP/14: Section 2 : Botanical Terms, Subsection 2: Shapes and Structures”, concernant l’angle sous lequel observer la forme des plantes. Le TWA a fait siennes les définitions pour les termes pédoncule, pédicelle, pétiole et pétiolule et il a recommandé que soit vérifiée la traduction de ces termes. En ce qui concerne la révision des “composantes de la forme : niveaux d’expression concernant les rapports”, le TWA a recommandé qu’il serait plus approprié d’utiliser les niveaux “petit à grand” au lieu de “bas à élevé” dans le cas du rapport longueur‑largeur. Le TWA a examiné les conseils relatifs à l’utilisation des caractères composites pour déterminer la distinction et l’homogénéité tels qu’ils figurent à l’annexe V du document TWA/41/27. Il est convenu que la méthode présentée était utile et il en a recommandé l’inclusion dans le document TGP/14.

Le TWA a pris note des informations figurant dans le document TWA/41/10 “Method for Calculation of COYU” et dans le document TWA/41/9 “Assessment of Uniformity by Off‑Types on the Basis of More Than one Sample or Sub‑Samples”, ainsi que des faits nouveaux concernant les dénominations variétales (document TWA/41/4 “Variety Denominations”) et des informations figurant dans les documents TWA/41/6 “Variety Description Databases”, TWA/41/7 “Exchangeable Software” et TWA/41/8 ”Electronic Application Systems”.

Le TWA a suivi un exposé sur la base de données PLUTO et a pris note des informations fournies dans le document TWA/41/5 “UPOV Information Databases”.

S’agissant du point 13 de l’ordre du jour, “Guidance for Drafters of Test Guidelines” (Conseils à l’intention des rédacteurs de principes directeurs d’examen), le TWA a suivi un exposé sur le projet de modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web (modèle TG) en vue de sa présentation aux rédacteurs de principes directeurs d’examen. Le TWA a pris note des caractéristiques du modèle proposé et a examiné les possibilités d’utilisation de ce modèle et des bases de données connexes. Le TWA a fait sienne cette initiative et est convenu de poursuivre les travaux sur le modèle TG.

Le TWA a examiné 14 projets de principes directeurs d’examen et est convenu de soumettre au TC le projet de principes directeurs d’examen pour la vesce commune, le millet d’Italie et le sésame.

Le TWA est convenu d’examiner à sa quarante‑deuxième session les projets de principes directeurs d’examen suivants :

* Adlay (*Coix ma*‑*yuen* Roman.)
* Adzuki/haricot rouge (*Vigna angularis*)
* Manioc (*Manihot esculenta* Crantz.)
* Arachide (*Arachis* L.) (révision)
* Pâturin des prés (*Poa pratensis* L.) (révision)
* Herbe de Rhodes (*Chloris gayana* Kunth)
* Phacélie à feuilles de tanaisie (*Phacelia tanacetifolia* Benth.)
* Solanum tuberosum subsp. Andigenum
* Sorgho (*Sorghum bicolor* L.) (révision)
* Chiendent allongé (*Elytrigia elongata* (Host) Nevski), (*Agropyron elongatum* (Host) P. Beauv.)
* *Urochloa (Brachiaria)*
* Blé (*Triticum aestivum*) (révision)

À l’invitation de l’Ukraine, le TWA a décidé de tenir sa quarante‑deuxième session à Kiev du 17 au 21 juin 2013, un atelier préparatoire étant prévu le 16 juin 2013.

Le TWA a proposé d’examiner les points suivants à cette session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
4. Rapports des membres et des observateurs
5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV
6. Techniques moléculaires
7. Documents TGP
8. Dénominations variétales
9. Information et bases de données

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

1. Évaluation de l’homogénéité
2. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
3. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)
4. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
5. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
6. Date et lieu de la prochaine session
7. Programme futur
8. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
9. Clôture de la session

L’après‑midi du 23 mai 2012, le TWA a visité l’unité expérimentale du GEVES située à l’Anjouère. Le TWA a visité les cultures sous serre et en plein champ de colza et de céréales, où des explications ont été données sur la conduite des essais et la gestion des collections.

## Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC)

Le TWC a tenu sa trentième session à Chisinau (République de Moldova) du 26 au 29 juin 2012, sous la présidence de M. Sami Markkanen (Finlande), président du TWC.

La session du TWC a réuni 51 participants représentant 20 membres de l’Union. L’atelier préparatoire s’est tenu dans l’après‑midi du lundi 25 juin et a réuni 26 participants représentant sept membres de l’Union. Durant cette session, 46 documents ont été examinés.

M. Viorel Gutu, vice‑ministre de l’agriculture et des industries alimentaires de la République de Moldova a souhaité la bienvenue aux participants. Mme Svetlana Munteanu, vice‑directrice générale de l’Agence nationale de la propriété intellectuelle, a également souhaité la bienvenue aux participants. M. Mihail Machidon, président de la Commission d’État chargée de l’examen des variétés végétales, a présenté un exposé sur le système de protection des obtentions végétales de la République de Moldova.

Le TWC a examiné 14 documents relatifs à la révision du document TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”.

*Documents concernant le document TGP/8, première partie : protocole d’essai DHS et analyse des données*

Le TWC a examiné le document TWC/30/16 Rev. “Data to be recorded” et est convenu qu’il soit soumis au TC pour approbation après que les degrés de liberté recommandés auront été mis à jour dans les tableaux figurant à l’annexe. Quelques modifications concernant le texte ont également été suggérées.

Le TWC a recommandé que la nouvelle section “Réduction optimale de la variation due à différents observateurs” présentée dans le document TWC/30/24 soit également soumise au TC pour examen.

Le TWC est convenu que le dernier titre figurant dans le document TWC/30/21 “Réduction de la taille des essais” devrait être modifié de manière à renvoyer aux détails techniques et un exemple donné. Le TWC a également demandé que le rédacteur ajoute une phrase au début du chapitre pour préciser que ce “chapitre est important pour le lecteur qui s’intéresse aux détails techniques”.

*Documents concernant le document TGP/8, deuxième partie : techniques utilisées dans l’examen dhs*

Le TWC a examiné les questions posées par les autres groupes de travail techniques en ce qui concerne le document TWC/30/23 “The Combined‑Over‑Years Criteria (COYD)”. Le TWC a précisé que la proposition tendant à réduire le nombre minimum de degrés de liberté offrait des méthodes statistiques convenables pour de plus petits essais, même si 20 degrés de liberté étaient préférables. Le TWC a également considéré que le schéma figurant à la page 42 du document TGP/8/1 concernant les conditions à remplir pour les méthodes statistiques d’examen de la distinction ne nécessitait aucune modification. Ce schéma était cohérent avec les modifications proposées concernant les degrés de liberté.

Le TWC est également convenu que le document TWC/30/20 “Adapting COYD to Special Circumstances” devrait être inclus dans le document TGP/8. En ce qui concerne le document TWC/30/22 “2x1% Method – Minimum Number of Degrees of Freedom for the 2x1% Method”, le TWC a précisé que la méthode COYD était préférable à la méthode des 2x1% pour s’assurer que les résultats soient cohérents et reproductibles.

Le TWC a examiné le document TWC/30/26 “Minimum Number of Comparable Varieties for the Relative Variance Method”. Le TWC a prié le rédacteur de vérifier si les sections restantes étaient déjà couvertes par le document TGP/8/1. S’agissant du document TWC/30/28 “New Section 11 – Examining DUS in Bulk Samples”, le TWC a déclaré que ces conseils seraient utiles pour la détermination du contenu des substances et l’électrophorèse.

Un exposé sur les différentes méthodes utilisées pour la conversion des mesures en notes concernant les descriptions variétales a été présenté par le Bureau de l’Union. Le TWC est convenu que les experts de la Finlande, de l’Italie et du Royaume‑Uni devraient aider le Bureau à résumer les différentes approches utilisées pour mettre au point des principes directeurs communs sur le traitement des données aux fins de l’évaluation de la distinction et de l’établissement de descriptions variétales. Le TWC est également convenu que des experts de l’Allemagne, de la France et du Royaume‑Uni devraient établir une enquête sur le traitement d’une série de données communes pour établir des descriptions variétales. Cette enquête viserait à déterminer les points communs et les points de divergence entre les méthodes.

Après examen du document TWC/30/17 “Guidance of Data Analysis for Blind Randomized Trials”, le TWC a recommandé qu’il soit rendu plus général de telle sorte qu’il puisse s’appliquer à tous les utilisateurs possibles. Les indications supplémentaires fournies par le document devraient inclure des informations sur le nombre de répétitions pour s’assurer que la désignation correcte de la variété par hasard ne serait pas probable.

Le TWC est convenu que le document TWC/30/18 “Guidance for Development of Variety Descriptions” devrait être développé davantage. Le TWC a examiné les questions soulevées par les notes qui divergent et a suggéré que le document soit révisé afin de couvrir toutes les méthodes utilisées par les membres de l’Union.

Après examen du document TWC/30/29 “Statistical Methods for Visually Observed Characteristics”, le TWC a demandé que de nouveaux exemples soient fournis en vue de l’élaboration d’un nouveau projet pour le document.

Le TWC a pris note des informations figurant dans le document TWC/30/10 “Method of Calculation of COYU” et a indiqué qu’un document sur des propositions éventuelles d’amélioration de la méthode COYU n’avait pas pu être établi pour examen par le TWC en 2012. Le TWC a prié des experts du Danemark et du Royaume‑Uni de poursuivre l’élaboration du document pour examen par le TWC à sa trente et unième session.

Le TWC a examiné le document TWC/30/9 “Assessing Uniformity by Off‑Types on the Basis of More Than one Sample or Sub Samples” tout en prenant connaissance d’un exposé verbal présenté par un expert de l’Allemagne sur l’étude des différentes méthodes figurant dans le document. Le TWC a noté la nécessité d’expliquer plus en détail les situations décrites afin de préciser par exemple si deux cycles de végétation étaient liés à l’utilisation du même échantillon et effectués la même année. Le TWC est convenu que des informations plus détaillées et une analyse plus approfondie étaient nécessaires pour donner des orientations sur les conséquences qu’aurait l’application des différentes méthodes. Le TWC est convenu que l’Allemagne, la France et les Pays‑Bas présenteraient une ou plusieurs situations concrètes dans leurs pays ainsi que la base statistique de leur analyse. Le TWC est également convenu que la base statistique sur laquelle repose le nombre acceptable de plantes hors‑type dans le sous‑échantillon de 20 plantes utilisé dans le contexte de la taille d’un échantillon de 100 plantes devrait être évaluée par les experts de l’Allemagne et de la France.

Le TWC a pris connaissance d’un exposé présenté par un expert de la France sur le document TWC/30/31 “AIM : Management of Image Analysis – Experience from France”. Le logiciel AIM sert à gérer le système centralisé et partagé d’analyse d’image chez GEVES. Le logiciel AIM pourrait être distribué gratuitement par son développeur GEVES. Le TWC a indiqué que la formation à l’utilisation de ce logiciel et sa traduction en anglais seraient essentielles pour en assurer une utilisation à grande échelle. Le TWC est également convenu de proposer que le logiciel AIM figure sur la liste des logiciels échangeables.

Le document TWC/30/39 “A Survey on Software and Hardware used for Image Analysis” a été présenté au TWC. Cette enquête a permis de réunir des informations sur des orientations à suivre, le matériel nécessaire, l’étalonnage et la normalisation, essentielles dans le domaine de l’analyse d’image. Les informations fournies par la Finlande et la France seraient incluses dans le document. Le TWC est convenu qu’un projet de nouvelle section intitulée “Examen de caractères au moyen de l’analyse d’image” pourrait bénéficier de ces informations, et que des experts des Pays‑Bas, en collaboration avec un expert de l’Union européenne, devraient établir ce document.

En ce qui concerne le document TWC/30/34 “Updated Survey on Hand‑Held Data Capture Devices”, le TWC a recommandé que le Bureau de l’Union envoie une nouvelle circulaire aux fins de la révision des informations figurant dans le document.

Le TWC a examiné le document TWC/30/7 “Exchangeable Software”. Le TWC est convenu que, avant de se prononcer sur l’inclusion d’un logiciel dans la liste, des précisions étaient nécessaires en ce qui concerne les modalités de disponibilité, les besoins de traduction, la formation, la maintenance et les coûts pour les utilisateurs potentiels. Le TWC a pris connaissance d’un exposé sur le document TWC/30/35 “Information System (IS) Used for Test and Protection of Plant Varieties in the Russian Federation” présenté par un expert du Bélarus, en l’absence des experts de la Fédération de Russie. Le TWC est convenu que le système d’information utilisé par la Fédération de Russie pourrait figurer dans la liste des logiciels échangeables, étant entendu qu’il serait disponible en langue russe.

Le TWC a pris connaissance d’un exposé électronique présenté par le Bureau de l’Union par l’intermédiaire de l’Internet sur un projet de concept de modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web (modèle TG) pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen. Le TWC a fait sienne cette initiative et est convenu de la poursuite des travaux sur ce projet. Un autre exposé électronique a été présenté par l’OMPI, sur la base de données PLUTO.

L’expert de l’Allemagne a distribué aux participants un CD contenant la version la plus récente de la base de données des documents de travail du TWC.

Le TWC est convenu de tenir sa trente et unième session à Séoul (République de Corée) du 4 au 7 juin 2013, un atelier préparatoire étant prévu le 3 juin 2013.

Le TWC a proposé d’examiner les points suivants à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Documents TGP

7. Dénominations variétales

8. Bases de données d’information

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

9. Enregistreurs de données

10. Analyse d’images

11. Évaluation de l’homogénéité par plante hors type sur la base de plus d’un exemple ou sous‑exemple

12. Mise au point de la méthode COY

COYU : propositions éventuelles d’améliorations de la méthode COYU

13. Analyse statistique des données catégoriques

14. Diffusion sur le Web des sessions de l’UPOV

15. Base de données de recherche des documents du TWC

16. Date et lieu de la prochaine session

17. Programme futur

L’après‑midi du 28 juin 2012, le TWC a visité l’entreprise viticole Chateau Vartely à Orhei (République de Moldova).

## Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

Le TWF a tenu sa quarante‑troisième session à Beijing (Chine) du 30 juillet au 3 août 2012. La session a été ouverte et présidée par Mme Carensa Petzer (Afrique du Sud), présidente du TWF.

La session du TWF a réuni 52 participants représentant 16 membres de l’Union, trois États ayant le statut d’observateur et une organisation ayant le statut d’observateur.

L’atelier préparatoire a réuni 25 participants représentant neuf membres de l’Union et trois États ayant le statut d’observateur.

M. Zhang Yanqui, directeur général du Bureau de la gestion des semences au Ministère de l’agriculture, et M. Huang Faqiang, vice‑directeur général du Centre de développement scientifique et technologique de l’Administration chinoise des forêts et vice‑directeur du Bureau de la protection des nouvelles variétés végétales de l’Administration chinoise des forêts, ont souhaité la bienvenue aux participants.

Le TWF a demandé que les experts du TWF présentent à la prochaine session des informations supplémentaires sur l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires dans le domaine des plantes fruitières à des fins telles que l’identification de la variété, la gestion de collections de variétés ou pour d’autres applications. L’expert de la France fournirait des informations supplémentaires à la prochaine session du TWF.

Le TWF a examiné les questions ci‑après sur la base du document TWF/43/3 “TGP Documents” :

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d’examen

* Résumé des révisions adoptées pour le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”
* Conseils relatifs au nombre de plantes à examiner (aux fins de la distinction)
* Conseils relatifs à la méthode d’observation
* Remise de photographies avec le questionnaire technique
* Variétés indiquées à titre d’exemple

Le TWF a suivi un exposé sur les variétés indiquées à titre d’exemple présenté par un expert de la France et a proposé que l’approche en trois étapes ci‑après soit prise en considération par l’expert principal lors de la rédaction des principes directeurs d’examen :

* Étape 1 : déterminer la nécessité des variétés indiquées à titre d’exemple pour tel ou tel caractère;
* Étape 2 : si elles sont considérées comme nécessaires, les variétés indiquées à titre d’exemple qui pourraient servir de références communes ou universelles devraient être identifiées;
* Étape 3 : déterminer la nécessité d’une série régionale de variétés indiquées à titre d’exemple pour les principes directeurs d’examen concernés.

Le TWF a examiné le document TWF/46/16 “Revision of Document TGP/8: Part I: DUS Trial Design and Data Analysis, New Section 2: Data to be Recorded” et est convenu que ce document devrait être soumis au TC pour approbation à sa prochaine session.

En ce qui concerne le document TGP/14 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV”, le TWF a examiné le document TWF/46/27 “Revision of document TGP/14: Section 2: Botanical Terms; Subsection 2: Shapes and Structures”. En ce qui concerne la révision de “composantes de la forme : niveaux d’expression concernant les rapports”, le TWF :

* a constaté avec satisfaction que sa proposition initiale d’avoir tous les niveaux de “comprimé à allongé” avait été approuvée par d’autres groupes de travail techniques;
* a demandé que les modifications proposées soient systématiquement actualisées d’un bout à l’autre du document TGP/14;
* a proposé que le rapport diamètre/hauteur soit modifié en rapport longueur‑largeur à des fins de cohérence dans tout le document TGP/14.

Le TWF a pris note des faits nouveaux indiqués dans le document TWF/43/4 “Variety Denominations”.

Le TWF a examiné le document TWF/43/19 “Webcasting of UPOV Sessions”, soulignant toutefois les limitations des moyens de communication électronique en cas d’audience importante et lorsqu’une contribution active était nécessaire.

Le TWF a examiné le document TWF/43/36 “Proposal for a Partial Revision of the Test Guidelines for Mandarins” et a suivi un exposé présenté par M. Jean Maison (Union européenne), coordonnateur de ce sous‑groupe. Les experts de l’Espagne et du Maroc ont rendu compte des progrès accomplis à ce jour. Le TWF a noté que les résultats obtenus à l’issue des essais comparatifs en boucle réalisés sur la base de la méthode convenue seraient présentés au TWF à sa session de 2013.

Le TWF s’est félicité du travail réalisé par M. Jean Maison (Union européenne) en tant que coordonnateur de ce sous‑groupe.

Le TWF est convenu que les principes directeurs d’examen ci‑après devraient être soumis au TC pour adoption : Fortunella Swingle, le papayer (Carica papaya L.), l’ananas (Ananas comosus L. Merr.) et le grenadier (Punica granatum L.).

Le TWF est convenu d’examiner à sa quarante‑quatrième session les projets de principes directeurs d’examen suivants :

* Porte‑greffes d’avocatier (Persea Mill.)
* Goyavier du Brésil (Acca sellowiana (Berg) Burret)
* Porte‑greffes de pommier (Malus Mill.) (révision)
* Cocotier (Cocos nucifera L.)
* Litchi (Litchi chinensis Sonn.)
* Mandarinier (Citrus L. – Groupe 1) (révision partielle)
* Pêcher (Prunus persica (L.) Batsch) (révision partielle)
* Pacanier (Carya illinoinensis (Wangenh.) K. Koch)
* Porte‑greffes de Prunus (Prunus L.) (révision)
* Vanillier (Vanilla planifolia Jacks.)
* Noyer (Juglans regia L.) (révision)

À l’invitation de l’expert de la Nouvelle‑Zélande, le TWF a décidé de tenir sa quarante‑quatrième session à Napier (Nouvelle‑Zélande) du 29 avril au 3 mai, un atelier préparatoire étant prévu le 28 avril 2013.

Le TWF a proposé d’examiner les points suivants à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Documents TGP

6. Dénominations variétales

7. Bases de données d’information

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Évaluation de l’homogénéité

9. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

10. Délibérations concernant les projets de principes directeurs d’examen

11. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

12. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

13. Expériences de nouveaux types et espèces

14. Date et lieu de la prochaine session

15. Programme futur

16. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

17. Clôture de la session

L’après‑midi du 1er août 2012, le TWF a visité les locaux de l’Institut de recherche en foresterie et en pomologie de l’Académie des sciences agronomiques et forestières de Beijing, à Beijing, où il a été accueilli par M. Yuzhu Wang, directeur de l’institut.

## Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

Le TWO a tenu sa quarante‑cinquième session à Jeju (République de Corée) du 6 au 10 août 2012. La session a été présidée par M. Nik Hulse (Australie), président du TWO. Le compte rendu détaillé de la session fait l’objet du document TWO/45/37.

La session du TWO a réuni 60 participants représentant 15 membres de l’Union, quatre États ayant le statut d’observateur et deux organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire s’est tenu durant l’après‑midi du 5 août et a réuni 34 participants.

M. Won‑Gil Bae, directeur général du Service coréen des semences et des variétés (KSVS), et M. Young‑Kook Chang, directeur de la Division des variétés végétales, ont souhaité la bienvenue aux participants. M. Won‑Gil Bae a présenté un aperçu général du système de protection des variétés végétales en République de Corée. M. Young‑Kook Chang a présenté un exposé sur les activités menées par le KSVS dans le domaine de la protection des variétés végétales.

Le TWO a pris note des informations sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales fournies par les membres et les observateurs et figurant dans le document TWO/45/36 Prov. “Reports on Development in Plant Variety Protection from Members and Observers”. Il a entendu un rapport verbal du Bureau de l’Union sur les derniers faits nouveaux intervenus au sein de l’UPOV.

Le TWO a examiné le document TWO/45/11 “Summary of Revisions Proposed for document TGP/7 ‘Development of Test Guidelines’” et est convenu que le chapitre 2.3 devrait être libellé comme suit : “La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de : […].”.

Le TWO a examiné le document TWO/45/12 “Guidance of the Number of Plants to be Examined (for Distinctness)”. Le TWO a proposé que le nombre minimum de plantes corresponde au nombre de plantes nécessaires pour observer le caractère nécessitant le plus grand nombre de plantes.

Le TWO a examiné le document TWO/45/13 “Guidance for Method of Observation” et a approuvé avec le TWA, le TWC, le TWV et le TWV le texte proposé qui figure au paragraphe 14 du document TWO/45/37.

Le TWO a examiné les documents TWO/45/14 et TWO/45/14 Add. “Example Varieties” et est convenu que l’utilisation des illustrations devrait être davantage encouragée pour les caractères qualitatifs et pseudo‑qualitatifs et a approuvé l’approche en trois étapes élaborée par le TWF, dans laquelle l’expert principal prend en considération les éléments suivants :

* Étape 1 : déterminer la nécessité des variétés indiquées à titre d’exemple pour tel ou tel caractère;
* Étape 2 : si elles sont considérées comme nécessaires, les variétés indiquées à titre d’exemple qui pourraient servir de références communes ou universelles devraient être identifiées;
* Étape 3 : déterminer la nécessité d’une série régionale de variétés indiquées à titre d’exemple pour les principes directeurs d’examen concernés.

Le TWO a examiné le document TWO/45/15 “Revision of Document TGP/7: Guidance for Providing Photographs with the Technical Questionnaire” et a suggéré que soit révisé comme suit le libellé de la proposition portant création d’un nouvel ASW 16 dans l’annexe du document TWO/45/15 : “Une photographie (image) en couleur représentative de la variété montrant les principaux caractères distinctifs de cette dernière, doit être jointe au questionnaire technique si le service concerné l’exige. La photographie fournira une illustration visuelle de la variété candidate qui complète les informations fournies dans le questionnaire technique”.

Le TWO a examiné les documents TWO/45/30 et TWO/45/30 Add. “Revision of Document TGP/8: Part II: Techniques Used in DUS Examination, New Section: Methods for Data Processing for the Assessment of Distinctness and for Producing Variety Descriptions”. Ces documents contenaient un résumé des différentes approches pour transformer les moyennes en notes pour les descriptions variétales. Le TWO a fait sienne la recommandation du TWF, à savoir que soit prise en compte la construction d’un éventail significatif d’expressions lorsque le nombre des variétés disponibles est limité.

Le TWO a examiné le document TWO/45/17 “Revision of Document TGP/8: Part II: Techniques Used in DUS Examination, New Section: Guidance of Data Analysis for Blind Randomized Trials”. Le TWO a proposé que des exemples de l’utilisation des essais aveugles aléatoires pour d’autres types de plantes comme les plantes ornementales soient incorporés dans la mise au point des indications.

Le TWO a examiné le document TWO/45/27 “Revision of Document TGP/14: Section 2: Botanical Terms, Subsection 2: Shapes and Structures”.

En ce qui concerne la section 2 : paragraphe 2.8 “Angle sous lequel observer la forme des plantes”, le TWO a fait sien le texte ci‑après tel qu’il figure dans l’annexe I du document TWO/45/27, paragraphe 2.8 : “Le cas échéant, une explication de l’angle sous lequel observer la forme devrait être incorporée dans les principes directeurs d’examen”.

En ce qui concerne la révision des “composantes de la forme : niveaux d’expression concernant les rapports”, le TWO est convenu qu’il serait plus approprié d’utiliser les niveaux “très bas à très élevé” au lieu de “très élevé à très bas” dans le cas du rapport longueur‑largeur. Si le rapport du caractère longueur‑largeur était présenté comme une forme, les niveaux seraient alors “très comprimé à très allongé” au lieu de “très allongé à très comprimé”, avec l’explication appropriée.

Le TWO a examiné le document TWO/45/25 “Revision of document TGP/14: Section 2: Botanical Terms Subsection 3: Color” et a formulé de nouvelles observations sur le projet :

* Explication dans la sous‑section 1 : introduction et la section 2.3.1 du document TWO/45/25 : annexe à libeller ainsi : “Il est courant, pour décrire les couleurs des plantes dans les principes directeurs d’examen, d’observer séparément ou de façon combinée un ou plusieurs des trois éléments de la couleur”.
* Troisième partie, libeller comme suit : “La couleur principale est celle qui occupe la plus grande surface. Lorsque les couleurs principale et secondaire occupent des surfaces trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, [la couleur la plus foncée] / [la couleur… [endroit]…] est considérée comme la couleur principale”.
* Troisième partie, 3.5.1, ajouter : “La panachure se compose de la couleur, de la distribution et de la répartition des couleurs. Selon l’espèce concernée, il n’est pas nécessaire de décrire tous ces éléments.” En outre, les exemples de panachure de 4.2.1.8 devraient être déplacés dans cette section.

Le TWO a pris note des renseignements concernant les bases de données sur les descriptions variétales figurant dans les documents TWO/45/6 et TWO/45/6 Add. “Variety Description Databases”, ainsi que de l’exposé présenté par un expert de la France, et a souligné l’importance de l’étude pour la future harmonisation des descriptions variétales.

Le TWO a examiné le document TWO/45/19 “Webcasting of UPOV Sessions” et a indiqué que la diffusion sur le Web était, potentiellement, un instrument utile pour les délibérations des sous‑groupes.

Le TWO a pris note de la révision des “Principes directeurs d’examen à soumettre au groupe de travail technique” du “Guide pratique à l’intention des rédacteurs (experts principaux) des principes directeurs d’examen de l’UPOV”, présentée sur la base du document TC/48/3, telle qu’elle est disponible sur la page Web des rédacteurs de TG. Le TWO a également noté que, si un expert principal de projets de principes directeurs ne pouvait pas assister à une session du TWP, les principes directeurs d’examen pourraient être retirés de l’ordre du jour de cette session.

Le TWO a suivi un exposé sur un projet de concept de modèle de principes directeurs d’examen fondé sur le Web (modèle TG) pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen. Le TWO a pris note des caractéristiques du modèle proposé et a examiné les possibilités de son utilisation et des bases de données connexes pour l’élaboration de principes directeurs nationaux. Le TWO a fait sienne cette initiative et est convenu de poursuivre les travaux sur le modèle TG.

Le TWO est convenu que la révision partielle des principes directeurs d’examen de l’agapanthe (document TG/266/1), telle que modifiée par le TWO, devrait être soumise au Comité technique pour adoption.

Le TWO est convenu de soumettre neuf principes directeurs d’examen au Comité technique pour adoption : Dianella, l’eucalyptus (partie du genre uniquement), le glaïeul (révision), la veronique, la lobélie, le lomandra, l’ostéospermum, Phalaenopsis et la pivoine arbustive. À sa quarante‑sixième session qui se tiendra en 2013, le TWO a prévu d’examiner 15 principes directeurs d’examen, soit deux révisions et 13 nouveaux principes.

Le TWO est convenu d’examiner à sa quarante‑sixième session les projets ci‑après de principes directeurs d’examen :

* Abelia
* *Aglaonema* Schott.
* Aloès
* *Campanula* L.
* Reine‑marguerite (Callistephus chinensis (L.) Nees)
* Cordyline
* Cosmos (*Cosmos* Cav.)
* Œillet (révision) (TG/25/9)
* Grevillea
* Hosta
* Lilas (*Syringa* L.)
* Mandevilla
* Pélargonium des fleuristes (révision) (TG/109/3)
* Sauge
* *Zinnia* L.

À l’invitation de l’Australie, le TWO a décidé de tenir sa quarante‑sixième session à Melbourne (Australie) du 22 au 26 avril, un atelier préparatoire étant prévu le 21 avril 2013.

Le TWO a proposé d’examiner les points suivants à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Documents TGP

6. Dénominations variétales

7. Bases de données d’information

a) Base de données d’information de l’UPOV

b) Bases de données sur les descriptions variétales

c) Logiciels échangeables

d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Évaluation de l’homogénéité

9. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

10. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)

11. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

12. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

13. Date et lieu de la prochaine session

14. Programme futur

15. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

16. Clôture de la session

L’après‑midi du 8 août 2012, le TWO a visité les locaux de la Kim Jeong Moon Aloe Co.Ltd. à Seogwipo‑si, jardin botanique et institut de recherche consacrés à l’étude de l’aloès.

## Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

Le TWV a tenu sa quarante‑sixième session à Floriade, à proximité de la ville de Venlo (Pays‑Bas), du 11 au 15 juin 2012. Cette session s’est tenue dans le cadre de l’exposition mondiale d’horticulture “Floriade”, un événement majeur du secteur horticole. La session a été présidée par M. François Boulineau (France), président du TWV.

La session a réuni 43 participants représentant 16 membres de l’Union et deux organisations ayant le statut d’observateur. L’atelier préparatoire s’est tenu dans l’après‑midi du 10 juin, avec une formation à l’élaboration de principes directeurs d’examen, et a réuni 15 participants.

Conformément à l’ordre du jour, plusieurs documents TGP ont été examinés : TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, TGP/8 “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité” et TGP/14 “Glossaire de termes utilisés dans les documents de l’UPOV”.

Des échanges de vues ont eu lieu sur le niveau d’homogénéité en ce qui concerne la résistance à la maladie, sur la base du document TWV/46/34 “Levels of uniformity according to the state of expression of obligatory disease resistance characteristics and varieties not bred for having such disease resistance”, et un exposé a été présenté par un expert de l’Union européenne.

S’agissant des indications en matière d’analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires (voir le document TWV/46/17 “Revision of Document TGP/8: Part II: Techniques Used in DUS Examination, New Section: Guidance of Data Analysis for Blind Randomized Trials”), le TWV a souligné l’importance de cette approche pour les obtenteurs et la contribution que cette méthode avait apportée au système. Il a recommandé que les indications soient élaborées davantage sur la base du document TWV/46/17.

En ce qui concerne les bases de données sur les descriptions variétales (voir le document TWV/46/6 “Variety Description Databases”), le TWV est convenu que les travaux sur le projet de la base de données sur le pois devraient se poursuivre et qu’ils seraient un bon exemple pour l’élaboration de bases de données similaires pour d’autres plantes. Il est également convenu que cela constituerait un bon point de départ pour une future révision des principes directeurs d’examen du pois quant aux caractères de groupement.

Durant la quarante‑sixième session du TWV, 13 principes directeurs d’examen ont été examinés. Le TWV est convenu de soumettre neuf principes directeurs d’examen au Comité technique, dont trois nouveaux, à savoir la coriandre, la pleurotte en coquille, le porte‑greffe de tomate, et six révisions, à savoir la chicorée frisée, la laitue, le pavot, l’épinard, la tomate et la pastèque.

Le TWV est convenu d’examiner à sa quarante‑septième session les projets ci‑après de principes directeurs d’examen :

* la calebasse, gourde (Lagenaria siceraria (Molina) Standl.)
* la moutarde brune (Brasica juncea (L.) Czern)
* le manioc (Manihot esculenta Crantz.)
* la ciboulette (Allium schoenoprasum L.) (révision)
* le concombre (Cucumis sativus L.) (révision partielle : résistance à la maladie)
* Cucurbita maxima x Cucurbita moschata (porte‑greffes)
* l’endive (Cichorium intybus L. var. foliosum Hegi) (révision)
* l’endive (Cichorium intybus L. var. foliosum Hegi) (révision)
* la lentille (Lens culinaris Medik.) (révision)
* le melon (Cucumis melo L.) (révision partielle : résistance à la maladie)
* le pois (Pisum sativum L.) (révision partielle : caractères de groupement)
* le piment, le poivron (Capsicum annuum L.) (révision partielle : résistance à la maladie)
* la chirorée, endive (Cichorium intybus L. partim) (révision)

À l’invitation du Japon, le TWV a décidé de tenir sa quarante‑septième session à Nagasaki du 20 au 24 mai, un atelier préparatoire étant prévu le 19 mai 2013.

Le TWV a proposé d’examiner les points suivants à cette session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

1. Rapports des membres et des observateurs
2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV

4. Techniques moléculaires

5. Documents TGP

6. Dénominations variétales

7. Bases de données d’information

1. Base de données d’information de l’UPOV
2. Bases de données sur les descriptions variétales
3. Logiciels échangeables
4. Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Évaluation de l’homogénéité

9. Niveaux d’homogénéité selon le niveau d’expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance (document qu’établira l’Union européenne)

10. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)

11. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous‑groupes)

12. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen

13. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen

14. Date et lieu de la prochaine session

15. Programme futur

16. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)

17. Clôture de la session

L’après‑midi du 13 juin 2012, le TWV a visité les locaux de Nunhems Netherlands B.V., l’entreprise de semences potagères de Bayer CropScience, à Nunhem. Les participants ont été accueillis par M. Uwe Dijkshoorn, responsable marketing, et ont visité plusieurs postes : traitement, conditionnement, prégermination, pelliculage et enrobage. Ils ont également reçu des informations sur le travail de sélection concernant l’asperge.

## Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

Le BMT ne s’est pas réuni entre la quarante-huitième et la quarante‑neuvième session du TC.

*Le Conseil est invité :*

1. *à prendre note des travaux du TC, ainsi que de ceux des groupes de travail techniques et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme indiqué dans le présent document; et*
2. *à approuver les travaux du TC et les programmes de travail des groupes de travail techniques et du BMT qui ont été présentés au TC, comme indiqué dans le présent document.*

[L’annexe suit]



[Les appendices suivent]



[L’appendice II suit]



\* à examiner durant les sessions de 2013 des TWP, si des données sur les échantillons globaux sont fournies

\*\* à combiner avec la nouvelle section 13 ‑ Méthodes de traitement des données pour l’évaluation de la distinction et l’établissement de descriptions variétales

\*\*\* aucun document n’a été examiné durant les sessions de 2012 des TWP car aucune donnée n’a été fournie concernant les très petits échantillonsend

[Fin de l’appendice II et du document]

1. Le texte des exposés présentés pourra être consulté sur le site Web de de l’UPOV à l’adresse <http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=28343>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Des copies des exposés présentés à cette session sont disponibles sur le site Web de l'UPOV à l'adresse <http://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=28343>. [↑](#footnote-ref-3)